This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A. BECHARD

L'ANCIEN QUEBEC

Can 2308.90

Harvard College Library

FROM THE

BRIGHT LEGACY.

Descendants of Henry Bright, jr., who died at Watertown, Mass., in 1686, are entitled to hold scholarships in Harvard College, established in 1880 under the will of

JONATHAN BROWN BRIGHT

of Waltham, Mass., with one half the income of this Legacy. Such descendants failing, other persons are eligible to the scholarships. The will requires that this announcement shall be made in every book added to the Library under its provisions.

Received 15 June, 1891.

L'ANCIEN QUÉBEC

DESCRIPTIONS

NOS ARCHIVES, ETC.

Enregistré au Ministère de l'Agriculture, à Ottawa, par Auguste Béchard, en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix.

L'ANCIEN QUÉBEC,

DESCRIPTIONS,

NOS ARCHIVES, ETC.

Par A. BECHARD

QUEBEC:
Imprimerie Belleau & Cie

1890.

~~4367.8.2~~
Can 2308.90
HARVARD COLLEGE
June 15 1891
ARY.
Bequest — Fund

A

MA FEMME (NÉE GIRARD),

ELLE QUI M'A SOUTENU VAILLAMMENT

DANS LES COMBATS DE LA VIE.

AVANT-PROPOS

Les différents articles qui suivent ont déjà paru, au cours de l'été dernier, dans *La Justice* et *L'Electeur* de cette ville, et c'est à la demande réitérée de personnes juges en telle matière, que nous les réunissons sous forme de livre.

Ces études historiques, etc., sont surtout pour la jeunesse destinée à nous remplacer bientôt : c'est en étudiant notre Histoire qu'elle apprendra à aimer notre pays comme nous l'avons aimé, nous leurs devanciers, d'un amour sincère et constant.

L'AUTEUR.

Québec, Novembre 1890.

L'ANCIEN QUEBEC

DESCRIPTIONS

NOS ARCHIVES, ETC.

WILFRID LAURIER A LA TRIBUNE

Je viens de lire attentivement un volume de 617 pages, renfermant les discours les plus importants du Démosthène moderne dont s'honore notre province. Le volume en question, édition française, a été compilé, tout comme l'édition anglaise, à l'instant en voie de publication, par M. Ulric Barthe, rédacteur avantageusement connu de *L'Electeur*. M. Barthe a fait là une belle œuvre, et il n'y a aucun doute que tout compatriote lui sera reconnaissant d'avoir mené à une aussi bonne fin une entreprise accomplie au milieu du travail absorbant et encombrant d'une rédaction quotidienne. M. Barthe, comme il le dit dans sa préface dédicatoire, doit l'idée de la construction de

ce monument canadien-français et " les moyens d'exécution " à M. Ernest Pacaud, son " cher directeur."

Cette *idée* de M. Pacaud ne surprend pas ceux qui connaissent l'activité dévorante, l'énergie et surtout les sentiments ardents de patriotisme qui animent le directeur de la rédaction de *L'Electeur*. A lui et à M. Barthe, le pays dira : MERCI !... Merci d'avoir réuni en un seul volume, de forme élégante et bien imprimé, les principaux discours du grand orateur, de 1871 à 1890.

Le volume que je viens de parcourir est orné du portrait artotypé de M. Laurier ; ce portrait est très bien réussi. En voyant cette figure si calme, ce front haut et serein, on ne peut s'empêcher de répéter ce que l'on a dit bien des fois déjà en contemplant le portrait du grand A.-N. Morin : " Voilà la figure d'un honnête homme !..." En effet, M. Laurier, comme A.-N. Morin, a eu et aura encore ses ennemis politiques, ses détracteurs, mais personne encore n'a osé et personne n'osera attaquer la pureté d'intentions de Wilfrid Laurier.

Le parallèle suivant, fait par M. Rodolphe Lemieux, entre Laurier et Chapleau, donne à peu près la note juste sur la force respective de ces deux orateurs distingués. Il dit :—

L'éloquence de Chapleau est plus animée, plus brillante, plus emphatique, plus nerveuse et plus théâtrale.

L'éloquence de Laurier est plus contenue, plus élevée, plus noble et plus persuasive.

Les discours de Chapleau sont souvent captieux, diffus et embrouillés. La passion et la véhémence en sont les traits dominants.

Les discours de Laurier, au contraire, sont toujours clairs, corrects, étudiés, et la phrase en est élégante et châtiée.

On a dit souvent que M. Laurier s'exprime aussi bien en anglais qu'en français. Situés comme nous le sommes, la connaissance de l'idiome anglais est à coup sûr d'un immense avantage ; mais, au point de vue philologique, cette connaissance n'est pas un fort gain, vu l'infériorité reconnue de la langue anglaise comparée à la nôtre ; celle-ci sera toujours la langue de la diplomatie, des savants et des têtes couronnées, tandis que l'autre est et restera la langue des boutiquiers.

Si je pouvais me faire entendre de tous mes compatriotes, je leur dirais : " Procurez-vous *Wilfrid Laurier à la tribune*, et surtout lisez-le attentivement." Au cours de cette lecture, on se convaincra d'une chose : que, si l'éloquence *écrite* de M. Laurier *force l'admiration*, cet homme doit être réellement et naturellement éloquent, puisque, de l'aveu de tout le monde, l'éloquence écrite, privée

de la magie du geste et de la voix, de l'expression du regard, perd une grande partie de sa puissance et de son charme. Si la lecture de ces pages froides et inanimées, qui ne font appel qu'à la raison seule, vous cause des émotions réelles, comme on en ressent à la lecture des discours de Montalembert, que sera-ce donc en entendant l'éloquence *parlée* de M. Laurier ?

A quoi tient cette mystérieuse influence que l'on éprouve à la lecture de ces discours ? M. Barthe répond à cette question dans l'*Introduction* de son volume :

C'est que M. Laurier n'est pas un simple rhéteur ; c'est que son éloquence n'est pas une statue de marbre, et que, dépouillée de la périssable beauté des formes extérieures, il lui reste une âme encore plus belle : la pensée, la pensée vraie, convaincue et forte.

On a souvent entendu dire que M. Laurier avait des sympathies trop fortement accentuées pour la race anglaise et cela au détriment de la sienne propre. Les extraits suivants de son discours contre le projet de loi McCarthy (le 17 de février de cette année), donnent le démenti le plus formel à cette assertion. Parlant des efforts acharnés du fanatique haut-canadien, M. Laurier dit :

C'est là la politique (l'abolition de notre langue) que l'honorable député a à offrir à ses concitoyens d'origine anglaise !

Et bien ! je dénonce cette politique : je la dénonce comme anti-canadienne; je la dénonce comme anti-britannique; je la dénonce comme antipathique à toutes traditions du gouvernement britannique en ce pays. Je la dénonce comme fatale à l'espérance que nous avons un jour conçue, et que moi-même je n'ai pas abandonnée, de former une nation sur ce continent. Je la dénonce comme un crime dont les conséqnences sont tout simplement terribles à envisager. L'honorable député peut n'avoir en vue qu'un pur stratagème de parti, mais il ouvre la barrière à des passions qui, une fois déchaînées, ne pourront peut-être être arrêtées par aucune puissance humaine. Il fait appel aux passions religieuses et nationales, les plus implacables de toutes, et, quels que soient ses motifs, quel que soit son objet, il n'y a qu'un mot pour caractériser l'agitation qu'il soulève : celui de crime anti-national.

Plus loin et sur le même sujet, M. Laurier dit encore :

L'honorable député a l'air de croire que tous les Canadiens devraient être coulés dans le même moule. Il est fier de sa race et il a tout lieu d'en être fier ; mais il ne s'en suit pas que nous devrions tous être Canadiens anglais, que tous nous devrions aller nous fondre dans l'élément anglo-saxon.....Nous, d'origine française, sommes satisfaits de ce que nous sommes et ne demandons rien de plus. Je revendique une chose pour la race à laquelle j'appartiens : c'est que, si elle n'est peut-être pas douée des mêmes qualités que la race anglo-saxonne, elle possède des qualités tout aussi

grandes ; c'est qu'elle est douée de qualités souveraines à certains égards ; c'est qu'il n'y a pas aujourd'hui, sous le soleil, de race plus morale, plus honnête, et je dirai même plus intelligente. Et, si l'honorable député venait dans le Bas-Canada, je le conduirais avec orgueil dans l'une de ces anciennes paroisses des bords du Saint-Laurent et de ses tributaires, et je lui ferais voir une population à laquelle, si préjugé qu'il soit, il ne pourrait s'empêcher d'appliquer les paroles du poëte à l'adresse de ceux qui habitaient autrefois le bassin des Mines et les prairies de Grandpré

En cela, je ne revendique rien qui ne soit légitimement dû à mes compatriotes ; mais je dis : Laissez les deux races vivre à côté l'une de l'autre, chacune avec ses traits caractéristiques ; elles n'en seront que plus rapidement unies dans une communauté d'aspiration vers un but commun : celui de rester anglaise d'allégeance et canadienne de sentiment

Voilà le langage d'un chef ; tel est le langage d'un homme d'Etat.

Encore une fois, je dirai à tous ceux qui aiment les jouissances intellectuelles, la lecture de ce qui est beau, noble et sérieux : " procurez-vous *Wilfrid Laurier à la tribune* et lisez-le avec attention."

BIOGRAPHIE, DISCOURS, CONFERENCES, ETC.,

DE

L'HONORABLE HONORÉ MERCIER

Le vent est aux biographies, aux compilations des discours de nos hommes distingués. Après les discours, sous forme de volumes, de Sir Hector Langevin, de l'honorable M. Chapleau, etc., publiés il y a seulement quelques années, nous venons de recevoir les discours de l'honorable M. Laurier, publiés par M. Ulric Barthe.

Pour aujourd'hui, permettez-moi de vous dire quelques mots d'un autre volume de 811 pages, ayant pour titre l'en-tête de cet article, et publié par M. J.-O. Pelland, avocat, Montréal.

D'après un vieux dicton, *l'abondance de biens ne nuit pas*, et nous aurions tort de nous plaindre de l'abondance de ces publications, qui ont leur utilité pratique et presque indispensable aux journalistes et à tout homme aimant à se renseigner. Il est bien vrai que nous avons tous plus ou moins lu déjà les discours que nous offrent les compilateurs ; mais quel est celui qui n'a pas

besoin d'y avoir recours de temps à autre ? Outre cela, la lecture de ces discours par ordre chronologique renferme l'historique ininterrompu de nos luttes politiques, soit dans l'enceinte législative, soit aux tribunes électorales. Sous ce double rapport, les volumes en question ont pleinement leur raison d'être, et les compilateurs ont droit à nos remercîments.

Dans la position éminente qu'occupe parmi nous l'honorable M. Mercier, depuis 1887, tout Canadien a intérêt à connaître le passé politique de ce ministre, dont la popularité, chez nous et parmi les nôtres des États-Unis, est et restera peut-être sans exemple. Cette popularité tient du prodige et une de ses causes principales est peut-être l'acharnement féroce de ses ennemis politiques à traîner le nom de cet homme dans la boue, à nous le représenter comme un démagogue assoiffé d'honneurs, ou, comme n'ont pas eu honte de le dire les fanatiques de la *Gazette* de Montréal :

Un aventurier sans scrupules, qui, pour arriver à ses fins égoïstes, n'a has hésité à susciter les haines de religion et de nationalité et à soulever la guerre entre citoyens.

Si travailler dans les intérêts de notre province et travailler à en maintenir l'autonomie est le fait

d'un égoïste, il est bien certain que M. Mercier est un égoïste et un *grand* égoïste par-dessus le marché.

Toutes les calomnies de cette nature, venant de la *Gazette* anglaise de Montréal, de *La Presse*, du *Monde* et autres journaux, ont plutôt aidé à M. Mercier qu'elles ne lui ont nui. D'un autre côté, pour bien juger de la valeur d'une accusation, il faut se renseigner sur la valeur morale de l'accusateur. C'est ce qu'ont fait des milliers de lecteurs, et c'est ce qui explique la popularité toujours croissante du premier ministre en dépit de cet acharnement d'une certaine meute à le vilipender, à le noircir. La calomnie tue quelquefois les faibles ; elle relève les forts.

Le volume que vient de publier M. Pelland est orné au frontispice du portrait artotypé de M. Mercier Ce portrait, au profil grec, est bien ressemblant : c'est le même que nous avons tous vu déjà sous le toit du riche comme sous celui du pauvre, dans le cœur du pays comme à ses limites les plus reculées. Tous, l'homme de profession, le marchand opulent, l'industriel comme le plus humble laboureur, ont voulu avoir le portrait de cet homme, dont le pays attend sa régénération et son autonomie. HONORÉ MERCIER, pour la vigoureuse, robuste et honnête popula-

tion de nos campagnes, c'est le maintien de notre langue et de nos droits religieux, si brutalement attaqués par les McCarthy et les Meredith d'Ontario ; et rien de surprenant si le portrait du premier ministre se trouve partout dans nos campagnes et en bien des endroits, aux Etats-Unis. Le peuple, qui se trompe rarement, a senti d'instinct que M. Mercier est un enfant du pays avant tout, un Canadien-français par-dessus tout, et que, dans sa poitrine de premier ministre, bat un cœur de patriote. Le peuple qui, lui, ne fait pas de journalisme, a compris cela, et il ne s'est pas trompé.

Les discours de M. Mercier, publiés par M. Pelland, commencent en 1873 et finissent à 1890 : une période de 17 ans.

En parcourant attentivement les 811 pages de ce volume, on se convaincra de ce fait : que l'on trouve dans M. Mercier, chef de l'opposition, le même homme devenu premier ministre. Ce qu'il voulait avant 1887, il l'a accompli depuis ou il est à la veille de l'accomplir : il n'y a d'exception que pour le Conseil Législatif ; mais l'on sait que des circonstances particulières et indépendantes de sa volonté l'ont arrêté dans cette voie.

On a dit et répété que les principes religieux de M. Mercier étaient entachés de libéralisme pris

dans la plus vilaine acception de ce mot. On sait pourtant que le chef du parti national a puisé, dans sa famille et dans l'enseignement du collège, des sentiments religieux qui sont, plus tard, devenus chez l'homme mûr des convictions réfléchies. Notre clergé ne l'ignore pas. Tout en s'inquiétant parfois du libéralisme politique et des alliances de M Mercier, il a toujours compris qu'il avait affaire, en lui, à un catholique sincère, non-seulement à un catholique en théorie ou en paroles, mais à un catholique dans la pratique de la vie et dans la direction de sa famille.

Un prêtre distingué, qui est devenu depuis l'un de nos évêques, a dit un jour, avec raison, que "la cause de la religion et la cause de la nationalité ne pouvaient être placées en de meilleures mains qu'en celles de M. Mercier," et, depuis lors, les événements ont justifié cette vérité que l'esprit de parti s'est trop souvent efforcé d'obscurcir.

Mais voyons par les extraits suivants de ses discours, si notre premier ministre professe le catholico-libéralisme. Sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick, M. Mercier, alors député de Rouville, disait le 14 mai 1873 :

Qu'il me soit permis de le dire, M. l'Orateur, et de le dire hautement, en présence de cette assemblée des députés de toutes les provinces : en 1865,

l'honorable ministre (aujourd'hui sir Hector Langevin) trahissait son pays ; en 1872, il trahissait sa religion, et, ce soir, il fait l'aveu de son crime. Qu'a-t-il fait de ces cent mille catholiques des provinces-sœurs dont, avec tant de générosité, il se proclamait le sauveur ? Il les a vendus pour conserver le pouvoir ! et, aujourd'hui, il les livre, faibles et sans protection, au fanatisme de la majorité protestante du Nouveau-Brunswick, afin que cette majorité maintienne à la tête du pays un gouvernement repoussé par l'opinion publique.

Plus loin, au même discours, M. Mercier continue :

Je me sens blessé, ce soir, M. l'Orateur, dans mes sentiments religieux, et humilié dans mes susceptibilités nationales ; j'ai honte pour la province de Québec du triste spectacle que l'honorable ministre des travaux publics (sir Hector) a donné ce soir dans cette enceinte aux nationalités étrangères qui composent la majorité de cette Chambre. Mes coreligionnaires du Nouveau-Brunswick ont trouvé une voix éloquente pour défendre leurs droits dans le Parlement anglais, et ils n'ont pu entendre ce soir tomber des lèvres d'un ministre canadien-français et catholique que des paroles de trahison.

L'honorable ministre n'a pas eu le courage de résister aux séductions de son collègue, le premier ministre (sir John) ; et, pour un sourire de son chef, il a vendu les cent mille catholiques qu'il invitait, en 1865, à entrer dans le giron protecteur de la Confédération.

... A l'avenir, la majorité, dans une paroisse catholique, ne pourra se protéger, car la loi la frappe d'impuissance ; et, dans les paroisses où les catholiques sont en minorité, ils seront livrés, faibles et sans défense, à une majorité hostile, qui a reçu le mot d'ordre d'étouffer, le plus tôt possible, dans le cœur de la jeunesse, les sentiments nobles et élevés puisés au sein de la famille, sur les genoux d'une bonne mère. Celle-ci ignorera si son enfant qu'elle embrasse au moment du départ pour l'école, ne reviendra pas, le soir, ennemi de la religion de ses pères et indigne du baiser maternel.

Qu'on lise attentivement les extraits suivants et que l'on nous dise si c'est là le langage d'un catholico-libéral ou celui d'un démagogue, d'un révolutionnaire, ou bien le langage d'un catholique romain sincère et convaincu :

En vertu de la loi de 1858, rien n'empêchait les Sœurs grises, ces anges de charité, ou toutes autres religieuses, d'enseigner dans les écoles ; les Frères des écoles chrétiennes pouvaient communiquer aux enfants la science qu'ils possèdent ; et le maître pouvait, sans violer la loi, apprendre aux élèves les prières que l'Eglise met dans la bouche de ses enfants, ou placer sous leurs yeux l'image bénie de la Vierge. De fait, la chose se pratiquait, tous les jours, aux yeux de tous et sous la protection de la loi. Aujourd'hui, rien de tel ne serait permis, car l'acte de 1871 autorise le bureau d'éducation à faire des règlements pour la gouverne des écoles communes qui reçoivent une part des deniers publics, et un des premiers règlements

que ce corps s'est empressé de faire, est le suivant : " 20*e règlement : Marques ou emblèmes dans la maison d'école.* Des marques ou emblèmes distinctifs d'aucun parti politique ou organisation religieuse, ne seront exhibés ou déployés dans la maison d'école, ni dans aucun exercice qui s'y fait, ni sur la personne d'aucun maître ou élève.

Ainsi, continue M. Mercier, c'est bien entendu : on a voulu chasser la religieuse de l'école, afin d'empêcher les enfants de s'habituer à aimer et à vénérer les pieuses institutions que la Religion catholique a seule pu créer et animer de son souffle puissant.

Voilà quelques-unes des dispositions de cette loi de 1871 : elles sécularisent l'enseignement et chassent la Religion de l'école.

..... Alors (en 1858), ils avaient (les catholiques du N.-B.) le privilège de choisir les maîtres qui avaient la même croyance qu'eux et, aujourd'hui, ils sont forcés d'accepter les maîtres que l'intolérance leur impose ; à cette époque, ils avaient la certitude que leurs enfants se nourrissaient à l'école des principes de la foi catholique ; aujourd'hui, ils sont convaincus que leurs enfants n'y puiseraient que les doctrines qu'ils repoussent ; alors, enfin, la Sœur de la charité et le prêtre pouvaient franchir le seuil de l'école, la première pour y instruire, le second pour bénir les enfants ; aujourd'hui, ils ne peuvent pénétrer dans l'école qu'en se dépouillant de l'habit qui fait leur force, et qu'après avoir promis de ne point y parler de Dieu.

Si ces extraits nous donnent le langage du catholico-libéral ou du démagogue, nous devrons

admettre que tous nos évêques sont entachés de catholico-libéralisme et de démagogie, puisque pas un mot de cette noble et généreuse protestation ne pourrait être réprouvé par aucun d'eux.

Après avoir vu M. Mercier comme catholique sincère et dévoué, citons-le encore au sujet de son patriotisme ardent et reconnu :

J'ai parlé (*Conférence sur le Patriotisme*) de la langue française : arrêtons-nous un instant pour la saluer avec respect et amour. C'est par elle que la foi a été enseignée, sur les rives de nos fleuves et dans la solitude de nos bois, aux Sauvages que Dieu avaient jetés errants sur ce continent ; c'est par elle que nos ancêtres ont défendu leurs droits ; c'est par elle que nous avons conquis nos libertés, et c'est par elle que la France, après cent ans d'oubli, reconnut ses fils du dix-huitième siècle, en couronnant, sous les voûtes du plus auguste sanctuaire des Lettres, le poëte distingué qui a su immortaliser son nom en chantant des hymnes à la patrie.

Plus loin, au sujet de l'instruction, M. Mercier dit :

L'ignorance, c'est la misère ; l'instruction, c'est la fortune ; l'ignorance, c'est l'esclavage ; l'instruction, c'est la liberté. La mère doit son lait à l'enfant qu'elle a mis au monde ; le père lui doit le pain ; la société lui doit l'instruction. Et ce peuple que nous devons instruire, c'est le vrai peuple : celui qui travaille, laboureurs et artisans, qui sont les pères nourriciers du genre

humain, ceux qui construisent, ceux qui sèment, mais qui, hélas ! ne récoltent pas toujours. Ouvrons à ceux-là, et à deux battants, les portes du temple qui répand sa lumière bienfaisante sur le monde ; assurons-nous que cette lumière pénètrera jusqu'aux plus humbles chaumières, et, avec elle, faisons-y arriver ces paroles de Lamennais : " Hommes de travail, prenez donc courage ; ne vous manquez point à vous-mêmes et Dieu ne vous manquera point. Chacun de vos efforts produira son fruit, amènera dans votre sort une amélioration, d'où successivement en sortiront d'autres plus grandes, et de celles-ci d'autres encore, jusqu'au jour où la terre, pleinement renouvelée, sera comme un champ dont une même famille recueille et partage en paix la moisson. "

Nous pourrions citer et citer encore de fort belles pages de ce volume ; former une mosaïque brillante dans laquelle se trouveraient enchâssés les sentiments les plus nobles du patriotisme le plus ardent ; mais ceci demanderait des proportions trop étendues pour un simple article de journal.

Dans tous ces discours réunis, on trouve, presque à chaque page, les mots *instruction du peuple* sous une forme variée. C'est l'idée dominante du chef de l'opposition qui, devenu premier ministre de son pays, y établit les écoles du soir en faveur de l'artisan, et ces écoles qui ont déjà produit un si

grand bien, doivent s'étendre, nous dit-on, aux principaux villages de notre province. L'établissement de ces écoles et le règlement de la question des biens des Jésuites sont sans doute les deux mesures qui ont le plus contribué à créer en faveur de M. Mercier cette popularité étonnante, sans exemple au pays, et qui produit chez ses adversaires une douleur très vive et lancinante.

Il y a aussi une autre cause à cette popularité, qui semble tenir du prodige. Le peuple canadien a compris que l'homme voué aux gémonies par la secte des Orangistes, les fanatiques les plus féroces du pays, doit être son ami, à lui. Le peuple, avec son gros bon sens, a compris de plus que toutes les injures de la presse de l'opposition sont le résultat du dépit causé par la perte du pouvoir. Aussi longtemps donc que M. Mercier travaillera à améliorer la position du vrai peuple: les artisans et les laboureurs, aussi longtemps il règnera sur le cœur de ce même peuple, qui est la force et la moëlle du pays.

A la lecture des discours du premier ministre, on découvre, à partir de 1873 jusqu'à ce jour, que son éloquence devient plus soignée, mieux accentuée, à mesure que l'on avance dans la lecture du volume. On trouve, dans certains de ces discours, des pages que signeraient sans hésitation les politiciens de n'importe quel pays.

Sans doute, lit-on dans l'introduction, M. Mercier ne possède ni la voix d'or ni l'élégance châtiée de M. Laurier. Il n'a point, comme M. Chapleau, ces longues périodes rhythmées derrière lesquelles se dissimule l'incorrection ou la vulgarité du langage et dont la mélopée communique parfois à ceux qui l'écoutent l'illusion de la vraie et grande éloquence.

L'éloquence de M. Mercier est toute faite d'éloquence continue, de tenacité et de force logique. Elle ne vient point de la subtile et harmonieuse Athènes ; mais il semble qu'elle n'eût point déparé le Sénat romain, aux temps rudes et forts des harangues viriles qui appartenaient au génie sévère de la vieille république, et dont un Caton n'a point emporté avec lui le secrèt tout entier.

Quoi qu'il en soit de cette appréciation, on peut assurer, sans craindre de se tromper, que quelques-uns des discours de M. Mercier, surtout ceux qui touchent à ses thèmes favoris, *le Patriotisme* et l'*Instruction*, peuvent être mis en regard des meilleurs discours de MM. Laurier et Chapleau.

J'adopte pour conclusion de cet article, que je n'ai pas eu le temps de faire plus court, la conclusion même de l'auteur de la biographie déjà citée :

Il nous reste maintenant à montrer M. Mercier sur un nouveau théâtre. Nous l'avons connu, tour à tour, chef d'opposition redoutable et homme d'action d'une incomparable vigueur. La province

de Québec qui a, à présent, les yeux fixés sur lui, a la confiance justifiée de trouver en lui, dans la tâche nouvelle à laquelle les suffrages du pays viennent de l'appeler, l'homme du gouvernement qui saura rendre la victoire durable et réaliser, à la tête du pouvoir, les espérances de tous les bons citoyens.

Le volume en question, que nous devrions tous nous procurer, est en vente aux bureaux de *L'Electeur* et de *L'Evénement*, ainsi que chez M. Filteau, rue Buade, et chez M. Langlais, rue Saint-Joseph, libraires.

LES BESOINS DE NOTRE PROVINCE

Dans l'étude qui suit, l'on verra quels sont les besoins immédiats, les plus pressants, de la province de Québec, et l'on verra, en même temps, les mesures déjà adoptées par le gouvernement-Mercier comme remèdes à ces besoins.

1o. Notre province avait besoin d'un homme ferme, énergique et d'action surtout pour maintenir envers et contre tous notre autonomie menacée, nos institutions et notre langue.

Cet homme, nous l'avons déjà dans la personne de M. Mercier et dans la personne des collègues dont il a su faire un choix si judicieux.

2o. Nous avons besoin de voir mener à bonne fin toutes les grandes réformes entreprises, comme travaux publics, développement du nord de la province, de la région du lac Saint-Jean, etc., au moyen d'un réseau complet de chemins de fer.

3o. On a aussi besoin d'une direction sage et ferme pour continuer la réforme accomplie en faveur de l'agriculture et de la colonisation du pays. Ce que nous avons déjà sous ce rapport, c'est en partie l'œuvre de Mgr Labelle. La pro-

vince sait qu'elle peut compter sur cet homme comme on peut compter sur un ami éprouvé.

4o. La province a encore besoin d'une tête lucide, d'un bras ferme, d'un homme de cœur pour mener à bonne fin ses destinées actuelles à un autre point de vue : *l'éducation populaire des classes ouvrières.*

La question ouvrière, comme on le sait, ébranle les assises de la société moderne : heures de travail, question du salaire, question des logements salubres, du travail des enfants dans les manufactures, sociétés coopératives, éducation des enfants de la classe ouvrière, moralisation des ateliers, etc., telles sont les questions à la solution desquelles les têtes couronnées, les gouvernements s'appliquent d'une manière spéciale. L'Eglise catholique, le Souverain Pontife en tête, étudie ces questions, s'efforce d'appliquer aux maux de la classe ouvrière les remèdes convenables. Le premier, M. Mercier a eu la généreuse initiative de subventionner les écoles du soir pour la classe ouvrière ; nous croyons que M. Mercier complètera son œuvre. Après les classes du soir pour les *hommes*, nous aurons les classes pour les *femmes* des ouvriers ou les femmes ouvrières.

Il y a aussi l'éducation élémentaire dans les campagnes, qui devra attirer l'attention du gouvernement.

Si le peuple doit bénéficier plus particulièrement que toute autre classe de la population de l'adoption de ces mesures, nous devons apprendre à ce même peuple à savoir prêter main-forte à un gouvernement si bien disposé en sa faveur.

Mais on a dit et répété, dans une certaine presse, et l'on dira et répètera encore que le gouvernement dépense trop ! Oui, il dépense beaucoup, et ne s'en défend pas ; mais que l'on veuille donc bien nous dire depuis quand on peut faire quelque chose avec rien ? Si nous voulons sortir de l'ornière, de la routine, progresser, en un mot, il faut imiter les autres pays ; délier les cordons de notre bourse. D'ailleurs, l'argent dépensé en faveur de l'instruction bien entendue, en faveur de l'Agriculture et de la Colonisation, n'est-ce pas un argent placé à de gros intérêts ?

5o. Il y a aussi la question des asiles des aliénés. M. Mercier, jusqu'ici, a témoigné d'un désir sincère d'agir de bonne foi et pour les meilleurs intérêts du pays, en respectant les contrats passés, en défendant les Sœurs et les protégeant, tout en maintenant les droits incontestables de l'Etat. L'Episcopat a approuvé sa conduite.

6o. Le peuple de notre province a ramené, je crois, M. Mercier au pouvoir, à cause, surtout, de la délicate question des rapports de l'Eglise et de

l'Etat et à cause de la solution heureuse, pacifique, honorable qu'il a donnée, avec le Pape, à cette épineuse question des Biens des Jésuites, pendante depuis un siècle et qui avait fait le désespoir des gouvernants pusillanimes précédents.

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat, dans notre province, ne se bornent pas à cette question des Jésuites seulement ; il y a la question de l'éducation, la question des asiles, la question de la colonisation, la question des registres de l'état civil, la question des institutions de charité et d'éducation, etc. Sur toutes ces nombreuses questions, le gouvernement actuel a manifesté le désir sincère d'aplanir les difficultés existantes, de maintenir l'union des deux pouvoirs, d'accorder à l'Eglise tous ses droits et toutes ses immunités.

7o. La colonisation, par exemple. A la demande des évêques et de la société de colonisation, le gouvernement-Mercier a aboli les deux réserves *forestières* et du *pin*, qui nuisaient tant à la colonisation. Le clergé a été satisfait.

A la tête de ce département (Agriculture et Colonisation), M. Mercier a, à l'admiration de l'Europe, placé un prêtre éminent, le curé Labelle, qui a une grande expérience pratique unie à un

zèle ardent pour les intérêts de la colonisation. En Europe, la France et d'autres pays ont applaudi à cet acte de haute politique. Paris a fêté Mgr Labelle ; il a été le lion du jour dans la capitale française. La Belgique lui a fait le meilleur accueil. De tous ces voyages, le grand apôtre de la colonisation, dans notre province, va rapporter une plus grande expérience en matières agricoles et pourra mener à bonne fin les réformes déjà entreprises.

L'idée des 100 acres de terre accordés aux parents de douze enfants vivants, est de Mgr Labelle. Celle d'accorder des bourses aux enfants de cultivateurs pour leur faire faire des études agricoles, l'ordre du Mérite Agricole, ce sont là quelques-unes des idées pratiques de ce prêtre, de ce grand Canadien. Le peuple a donc bien fait de laisser à M. Mercier le temps de mûrir ses plans, ses réformes, pour le bien de notre province.

8o. Il y a aussi la question d'émigration et de rapatriement. Il nous faut une *bonne loi des terres* pour encourager comme il le faut la colonisation et arrêter le fléau de l'émigration, qui décime notre province. Le gouvernement a fait un pas immense en ouvrant aux colons les vastes cantons de l'Outaouais, que les lois de 1882 et 1883 avaient pratiquement fermés à la colonisation, au profit

des marchands de bois. C'est un des meilleurs moyens de retenir nos compatriotes au pays et de les détourner des centres américains.

LOI DES TERRES

9o. L'opposition a fait beaucoup de tapage au sujet des 30 mois accordés aux marchands de bois pour couper le bois marchand sur les lots du colon ; mais les colons eux-mêmes, au témoignage de Mgr Labelle, qui s'y connaît, sont satisfaits de cette loi telle que modifiée. A l'époque où cette loi fut passée par l'Assemblée Législative, on n'accordait pas ce droit aux marchands de bois, bien qu'il fût entendu qu'ils auraient ce droit. Le Conseil Législatif modifia la loi nouvelle dans ce sens, s'appuyant sur certains droits acquis conférés aux marchands de bois par la loi de 1882-83.

Le fait est que les colons ont besoin des marchands de bois, auxquels ils vendent leur bois, et pour le compte desquels ils travaillent dans les chantiers ; de sorte que la loi actuelle sert également les intérêts des deux parties intéressées ; elle rend justice aux deux. L'honorable M. Ross, lui-même, au Conseil Législatif, avait déclaré qu'il ne fallait pas tout donner au colon et rien au marchand de bois.

L'essentiel est que le gouvernement est bien disposé à protéger, dans la mesure de ses forces, le colon. Dans l'ancienne loi abrogée, le gouvernement s'était réservé un droit perpétuel sur *tout le bois de pin*, sur les lots des colons, même après l'émission de leurs lettres patentes : c'était injuste et vexatoire, et l'on a fait abolir cette réserve aux applaudissements du pays.

L'ancien gouvernement avait pratiquement fermé à la colonisation d'immenses étendues de terre, dans la vallée de l'Outaouais, malgré les réclamations de Mgr Labelle et des sociétés de colonisation. Le gouvernement-Mercier a rouvert tout ce pays à la colonisation.

Un autre point important réglé par la loi actuelle, c'est la question du colon sans titre ou *squatter*. On traitait celui-ci, autrefois, comme on traite un paria : on le dépossédait. Ses droits, aujourd'hui, sont reconnus.

L'octroi de lettres patentes offrait, autrefois, de grandes difficultés. La loi actuelle décrète que le ministre des Terres de la Couronne est tenu d'accorder tout de suite un billet de location ou promesse de vente à tout colon qui en fait la demande Il ne reste à celui-ci qu'à se conformer aux dispositions de la loi, qui exige certains travaux de défrichement, une construction de certaines dimensions, etc.

Un autre point qui a fixé l'attention du gouvernement, c'est la question *du bois et de sa conservation* sur le lot du colon. Une clause de la loi nouvelle établit une réserve de 20 acres sur ce lot au profit du colon, et cela en vue d'empêcher l'imprévoyance de celui-ci, qui, souvent, détruit tout le bois de son lot et est obligé, plus tard, d'aller chercher son bois de chauffage à de grandes distances.

En outre, le colon, d'après cette loi, a droit à tout le bois de son défrichement. Disons par exemple, qu'il défriche 10 ou 15 acres de son lot : il a droit à tout le bois de ces 10 ou 15 acres et le marchand de bois n'a pas le droit d'y toucher. La loi, outre ce défrichement, réserve en faveur du colon 10 acres que le marchand de bois ne peut pas plus toucher.

La grande question qui domine tout dans ce projet de colonisation, c'est l'abolition des *anciennes réserves*, abolition demandée à grands cris par le clergé et les sociétés de colonisation de Québec et de Montréal. Il fallait émanciper le colon du joug des marchands ou seigneurs de nos forêts : c'est ce qu'a fait le gouvernement-Mercier dans la mesure du possible.

On comprend que je ne fais que résumer ici les principaux traits de cette loi célèbre et bienfaisante, et qui a fait tant de bruit dans la presse.

10o. Enfin, un autre projet auquel le gouvernement actuel a donné son attention comme question éminemment *nationale*, c'est la colonisation du Nord-Ouest canadien au moyen d'une émigration de langue française. C'est un des buts des voyages de Mgr Labelle, en Europe. Le gouvernement fait preuve en cela d'esprit vraiment *national*. Le Nord-Ouest est la clef de voûte de la confédération des provinces ; il faut y aider notre élément national à s'y fortifier, s'y développer et surtout à s'y maintenir, afin de pouvoir y garder le terrain conquis si péniblement par les travaux héroïques de nos missionnaires canadiens et français ; il ne faut pas délaisser cette partie importante de l'héritage national. Ceux qui s'opposeraient à cette œuvre patriotique feraient preuve d'étroitesse et d'esprit et de vue. L'œuvre des Provencher, des Laflèche, des Taché, des Grandin, des Lacombe, de Cartier, en un mot, ne doit point périr. L'élément canadien-français a besoin d'être fortifié, dans le Nord-Ouest, si l'on ne veut pas qu'il soit complètement noyé sous les flots de l'immigration anglaise, scandinave, islandaise, allemande, etc. Le gouvernement actuel accorde toutes ses sympathies à cette grande œuvre, étant certain que c'est le meilleur moyen de fortifier notre nationalité. En se mettant pour tout de bon à cette œuvre, il agirait comme agit un bon

général qui porte les secours aux points faibles de la défense, qui y masse ses soldats ; c'est de la bonne stratégie militaire ; car, actuellement, le Nord-Ouest est le point faible de notre édifice national ; c'est là que les coups de l'ennemi portent avec le plus de violence : abolition de la langue française, des écoles séparées, etc., c'est l'édifice, ce sont les assises mêmes de l'édifice national qui sont battus en brèche par l'ennemi.

Nous avons trop négligé déjà ce point de la défense ; au lieu de laisser écouler par l'émigration aux États-Unis la moitié de notre population de race française, il eût fallu songer à diriger vers l'Ouest, dès 1867, la masse des émigrants de notre province, donner l'éveil en France et en Belgique. Malheureusement, Mgr Taché semble avoir péché par un excès de confiance dans les Anglais. D'une loyauté à toute épreuve, lui-même, d'une condescendance exagérée pour l'élément anglais de sa province, en vue peut-être d'éviter des représailles, ce digne et grand archevêque a perdu une chance unique, qui ne reviendra qu'après de longues années, et peut-être jamais. Il est vrai qu'il a eu à lutter contre des obstacles presque insurmontables : l'apathie des gouvernements conservateurs d'Ottawa et de Québec pour l'émigration des nôtres vers l'Ouest. Les Sauvages et les Métis ont absorbé l'attention

du clergé de l'Ouest au détriment du véritable élément colonisateur : les Canadiens-français

Lorsque, vers 1875-76, l'élément métis eut accéléré son exode vers les prairies lointaines de la Siskatchouanne, (1) Mgr Taché jeta les yeux sur notre province et y envoya le P. Lacombe activer l'immigration canadienne vers Manitoba, mais on était de dix ans en retard. Il eut fallu, dès 1867-68, s'emparer des meilleures terres et y établir des Canadiens de Québec et des États-Unis. Le grand malheur, c'est que Mgr Taché a eu un aveuglement d'affection pour ses Métis, et que, à un moment donné, ceux-ci, formant presque tout son peuple, lui firent faux bond en s'écoulant en masse vers l'Ouest et le laissant presque seul avec l'élément canadien clair-semé, impuissant et en lutte avec l'Orangisme importé d'Ontario.

Quant au *rapatriement* des Canadiens des États-Unis, soit dans Québec ou au Nord-Ouest, ce projet tient beaucoup au cœur du gouvernement-Mercier, et il a déjà fait des efforts généreux dans ce sens, quoique les derniers résultats ne soient

---

(1) Je sais que les Anglais écrivent ce mot *Saskatchewan.* Les Sauvages et les Métis du Nord-Ouest le prononcent, cependant, comme nous l'écrivons : *Siskatchouanne.* Quelle raison y a-t-il de mutiler l'orthographe de ce nom d'origine purement sauvage ? Serait-ce encore la singerie anglaise qui nous y engagerait ?

pas très encourageants, les rapports des derniers agents chargés de missions officielles aux États-Unis semblant conclure à l'inutilité des efforts tentés dans ce sens ; mais le dernier mot n'est peut-être pas encore dit à ce sujet ; espérons-le du moins.

———— § ————

UN SOIR D'ÉTÉ A PERCÉ, GASPÉSIE

DÉDIÉ A L'HONORABLE M. MERCIER, PREMIER MINISTRE ET LE *premier* PREMIER MINISTRE QUI SE SOIT INTÉRESSÉ VIVEMENT AUX INTÉRÊTS DES PAUVRES GASPÉSIENS (1)

Si l'hiver est plus ennuyeux sur les bords du golfe que dans nos riantes campagnes d'en haut, si nous sommes emprisonnés ici plus étroitement durant les cinq mois des frimas et des neiges, en revanche, nous avons la saison d'été plus belle, plus salubre qu'en aucun autre endroit de notre pays ; nous avons l'air frais et pur de la mer, et tandis que nos frères de Québec rôtissent sous un soleil brûlant, nous jouissons ici d'une température agréable et qui, dans les plus grandes chaleurs, n'est jamais accablante. L'été, en un mot, semble vouloir nous faire oublier les ennuis de

(1) Cette description, ainsi que la suivante du Rocher-Percé, fut publiée d'abord dans *Le Courrier du Canada*, puis reproduite par la presse du pays, par le *Courrier des Etais-Unis* et par trois journaux de Paris. Le compilateur de la série de nos "Livres de Lecture" a placé ces deux descriptions dans le 4e ou le 5e livre, comme modèles offerts aux élèves.

l'hiver en étalant à nos regards les beautés de tout genre d'une nature pittoresque et grandiose.

La monotonie des longs jours de l'hiver commence àdisparaître vers la fin d'avril. Les pêcheurs préparent déjà leurs agrès de pêche ; on se hâte partout de faire les préparatifs du rude et si pénible métier de sillonner en tout sens les eaux de la mer, pour tirer de son sein la substance de tant de familles. Ici, on radoube les berges, on les *flambe* ; là, on fait les ailes de la berge, qui la feront voguer si rapidement et si lestement sous le souffle des vents. On s'applique surtout à donner à ses agrès toutes les proportions, les conditions de vitesse ; car si on allait se faire passer par les autres pêcheurs, en revenant des bancs ou en y allant, quelle humiliation ! quelle honte ! et surtout quelle bordée de sarcasmes de la part des vainqueurs !... Plus loin, on répare les déchirures faites aux voiles par la tempête, l'automne précédent, puis on travaille aux filets, aux seines ; on pose les *tangons*. Enfin, partout règne l'activité qui forme un contraste frappant avec les jours mornes et tranquilles des cinq mois de réclusion. Chaque arrivage nous amène des centaines de pêcheurs du district de Québec, des Etats-Unis et d'Europe même. On sent que l'hiver est fini et que la belle saison de l'abondance arrive. Déjà, on a pris quelques morues ; la nouvelle s'en répand

partout avec la rapidité de l'éclair et tous les pêcheurs s'élancent à l'envi sur la mer et vont lui demander la nourriture de leurs familles. C'est alors que Percé présente un aspect qu'on ne se lasse jamais d'admirer :

> " Depuis cinq ans entiers chaque jour je *le* vois,
> Et crois toujours *le* voir pour la première fois. "

Mais il est un endroit entre autres où j'aime à aller souvent contempler le vaste et magnifique panorama, qui, de là, se déroule de toutes parts aux regards de l'amateur de la nature Ce site avait été remarqué par les Français, les premiers pêcheurs de la côte, qui lui donnèrent le nom de Mont-Joli, qu'il porte encore. Ce joli mont forme un promontoire qui va s'élevant en amphithéâtre jusqu'à la hauteur de 125 pieds, et présente à la mer ses flancs escarpés et taillés presque perpendiculairement. On gravit la pente un peu raide du Mont-Joli du côté de la terre sur une lisière étroite qui s'élargit à mesure qu'on avance et que la nature recouvre, tous les printemps, d'un riche tapis de verdure. Arrivé sur la crête, on se repose sur un plateau de forme elliptique, et au centre duquel on a planté une haute croix, qui étend ses deux bras sur les deux anses du village, comme pour les protéger.

C'est assis au pied de cette croix, quand le soleil est au déclin de sa course, qu'il fait bon

de respirer l'air frais de l'océan que la *brise de la mer* nous apporte sur ses ailes. Quels beaux points de vue de tous côtés ! Comme on remercie l'Etre Suprême d'avoir persemé sous nos pas tant de beautés naturelles, d'avoir créé pour sa créature toutes ses merveilles qui annoncent sa puissance et sa bonté !

Derrière moi, au couchant, se dresse le mont Sainte-Anne, cachant sa tête altière presque dans les nues. Le flanc qui est exposé au vent, dont les raffales sont si violentes, ici, est hérissé de sapins rabougris, tandis que l'autre côté est couvert de jeunes arbres verts et ondoyant mollement sous l'haleine plus légère de la brise. D'ici, je vois l'église avec son clocher élancé ; elle est située au pied même de la montagne et se dessine parfaitement sur le fond vert du versant qui regarde l'Orient. Le mont Sainte-Anne, qui termine la chaîne des monts Chicchâks ou Notre-Dame (ces monts font partie des Alléganies ou Apalaches), est le baromètre que la Providence a mis là pour nos pêcheurs. Quand la cîme *se couvre de son bonnet*, suivant leur expression, quand elle se cache dans un brouillard épais, la pluie et le mauvais temps ne sont pas loin ; et ils se trompent rarement.

Un peu plus loin du mont Sainte-Anne, s'élancent vers les nues les hautes falaises et

les pics aux mille formes fantastiques, qui se mirent dans l'eau diaphane de la mer. En certains endroits, leur base, minée par les vagues en furie, laisse voir çà et là des grottes profondes, qui ne manqueraient pas d'être habitées par des fées ou des naïades, si nous étions encore en ces temps de la mythologie païenne. Ailleurs, ces falaises surplombent au-dessus des eaux d'une manière effrayante pour ceux qui sont au pied et qui ne peuvent s'empêcher de tressaillir en regardant ces masses énormes suspendues sur leurs têtes, et qui menacent de les engloutir dans l'abîme.

A droite, j'aperçois de chaque bord du chemin tortueux qui conduit à la Baie-des-Chaleurs, les maisons coquettes du Cap-Blanc et de l'Anse-du-Cap. A l'heure actuelle, ce chemin est rempli de voitures, presque toutes traînées par des bœufs, qui charroient sur les terres les têtes de morue entassées sur le rivage, et qui fournissent un excellent engrais, surtout pour les terrains humides. Chaque voiture est montée par une jeune Gaspésienne, qui, pour se faire oublier la marche lente et monotone de son indolent quadrupède, chante gaiement les airs du *pays*.

Mais voyez à gauche le petit village de la Malbaie et de la Pointe Saint-Pierre, dont les maisons semblent d'ici être baignées dans l'eau. Au-dessus

et loin derrière la Pointe Saint-Pierre, apparaissent les montagnes situées à l'entrée de la Baie de Gaspé et dont l'une d'elles porte le nom assez étrange, mais bien connu *de la Vieille*. Ce nom fut donné par les pêcheurs français à un quartier de rocher isolé qui, vu de loin et de côté, ressemblait beaucoup à une *grand'maman*, coiffée du bonnet des anciennes du *bon vieux* temps La Vieille était connue et respectée de tous les marins, et c'était lorsqu'on passait devant elle qu'on *baptisait* ceux qui descendaient pour la première fois sur la côte de Gaspé. Mais le temps, qui ne respecte rien, ou plutôt la mer en courroux, vint, il y a déjà plusieurs années, se ruer avec plus de fureur que jamais contre la pauvre Vieille, déjà courbée sous le poids de son grand âge, et la précipita de son piédestal. Son corps gigantesque forme aujourd'hui un écueil à fleur d'eau ; c'est le seul tumulus élevé en l'honneur de cette *illustre défunte*. Les voyageurs peuvent néanmoins admirer encore le *Bonhomme*, à quelques pas en arrière de sa regrettée compagne : avec son gros casque enfoncé sur les yeux et le dos appuyé à la montagne, vous diriez qu'il pleure la mort de sa vieille et qu'il craint d'être, à tout instant, enseveli dans les eaux, à ses côtés.

Laissons-le en paix avec son deuil et ses craintes, et regardons plus loin cette multitude de bâ-

timents qui se perdent à demi dans la perspective de la mer et du ciel. Les uns sont en route pour l'Europe ou en reviennent ; d'autres sont occupés à la pêche du maquereau, de la morue, etc. Puis, un peu en deçà, voyez-vous tous ces points noirs qui semblent autant de petites coquilles flottantes ? Ce sont les berges des pêcheurs qui déjà appareillent pour entrer au port.

Comme notre vue se fatigue de la couleur éblouissante de la mer, dorée par les rayons obliques du soleil, reposons nos yeux sur le fond vert de la petite île Bonaventure, située en face, à deux tiers de lieue de nous Cette île est protégée par la nature avec un amour tout maternel. Son terroir fertile est abrité par les hautes falaises qui la ceignent presque en entier, et ne s'affaissent au niveau de l'eau que sur un seul point assez étroit pour former une crique à l'abri des vents du large, situation favorable aux habitations de pêche que nous apercevons d'ici. Les bords escarpés de l'île Bonaventure sont plus sauvages et plus pittoresques du côté de l'est que du côté de la terre ferme, et fournissent aux chasseurs habiles du gibier en abondance. Le bois, qui en couronne le sommet, forme un lieu de promenade délicieux en face de la mer sans limite. Outre ces beautés naturelles, l'île offre de grands avantages à nos pêcheurs, qui jettent leurs lignes sous

son abri, lorsque le gros vent ne leur permet point d'aller sur les grands bancs : aussi, ont-ils coutume de dire souvent : " Quelle *bonne aventure* pour nous d'avoir cette île qui nous protège contre les vents ; sans elle, combien de jours pendant l'année où nous ne pourrions pêcher ! " Ce point est de plus le rendez-vous d'un grand nombre de pêcheurs canadiens, acadiens et jersiais, qui le choisissent de préférence à cause de sa position avantageuse. En été, l'île Bonaventure est une véritable fourmilière ; en hiver, il n'y reste que les insulaires véritables, au nombre de dix ou douze familles, qui se trouvent alors tout à fait isolées, quand le grand froid ne leur construit pas un pont de glace, ce qui arrive assez rarement.

Cependant le soleil baisse sur l'horizon, et j'ai encore sous mes yeux un ciel magnifique qui réfléchit ses dernières lueurs. Les deux anses, à gauche et à droite, sont remplies d'hommes et de femmes, occupés à préparer la morue prise durant la journée. J'entends d'ici les gais propos, les rires bruyants qui montent jusqu'à moi. J'entends aussi les chansons normandes et bretonnes que chantent à pleine poitrine ceux qui vont tendre les filets au large pour la *bouëtte* du lendemain. Une multitude innombrable d'oiseaux, qui habitent la cîme du Rocher-Percé, volent en tout sens

autour et au-dessus de moi, s'ébattent, tournoient et remplissent l'air de leurs cris aigus.

Mais bientôt ce bruit confus s'apaise ; le soleil a, depuis quelques instants, disparu derrière les montagnes, et c'est l'heure que Lamartine peint si bien dans les beaux vers de " La prière."

" Le roi brillant du jour, se couchant dans sa gloire,
" Descend avec lenteur de son char de victoire.
" Le nuage éclatant qui le cache à nos yeux,
" Conserve en sillons d'or sa trace dans les cieux,
" Et d'un reflet de pourpre inonde l'étendue.
" Comme une lampe d'or, dans l'azur suspendue,
" La lune se balance au bord de l'horizon,
" Ses rayons affaiblis dorment sur le gazon,
" Et le voile des nuits sur les monts se déplie.
" C'est l'heure où la nature, un moment recueillie,
" Entre la nuit qui tombe et le jour qui s'enfuit,
" S'élève au Créateur du jour et de la nuit,
" Et semble offrir à Dieu, dans son brillant langage,
" De la création le magnifique hommage."

La lune sort et s'élève lentement du sein des ondes : elle brille d'un éclat pur. La mer, agitée par les vents de terre, réfléchit son globe argenté et scintille sous ses rayons. Bientôt, je n'aperçois plus que ces flambeaux de la nuit que la main de Dieu a suspendus au-dessus de nos têtes, puis la mer se confondant avec la voûte azurée des cieux. Quelques pêcheurs attardés arrivent en chantant au port ; leurs berges, poussées par la brise de terre qui augmente, cou-

lent rapidement sur l'eau et laissent derrière elles de gros bouillons phosphorescents, ressemblant à une traînée de feu pétillant.

Mon oreille n'entend plus que les flots succédant aux flots, mais ne dépassant jamais la limite tracée par le doigt du Créateur.

La solitude où je me trouve, et ce bruit incessant de la mer expirant sur le rivage, porte l'âme à la prière et aux méditations religieuses, et je m'écrie, en quittant ce lieu enchanté, *Quàm mirabilis Deus in omnibus operibus suis !...*

———)-(———

LE ROCHER-PERCÉ, GASPÉSIE

DÉDIÉ A MONSIEUR ACHILLE CARRIER, DÉPUTÉ DU COMTÉ DE GASPÉ

Le rocher qui a donné son nom au village de *Percé*, est une véritable curiosité naturelle. Situé à quelques toises seulement de la terre ferme, il s'y trouve relié en quelque sorte par une batture que laisse entièrement à sec la marée basse, et sur laquelle on traverse en sûreté. Cette chaîne vient rejoindre le Mont-Joli, qui semble avoir été autrefois uni au Percé et qui en a été ainsi séparé par quelque rupture ou érosion que je ne me charge pas d'expliquer.

La hauteur de ce rocher bizarre est de 310 pieds ; sa largeur est d'un arpent et demi, et sa largeur, de 4 à 5 arpents. Ses côtés sont taillés perpendiculairement et, en certains endroits, ils surplombent de plusieurs pieds. La pierre, de couleur rougeâtre, est, ici, granitique, là, calcaire et, plus loin, schisteuse, mais vers la base, à l'endroit baigné par la mer, c'est le roc vif sillonné de veines blanches qui divise la masse en plusieurs blocs ou pièces qui semblent être autant de fragments réunis.

Le Percé, vu de loin et dans son ensemble, présente la forme d'un carré long assez régulier; mais examiné de près et en détail, vous découvrez de chaque côté beaucoup de cavités et de saillies aux formes fantastiques et variées. Vous vous sentez mal à l'aise, lorsque, marchant au pied de ce rocher altier, vous jetez la vue au-dessus de vous et apercevez, suspendue sur votre tête, cette masse énorme qui semble vouloir vous écraser. N'étant qu'un atome à côté de cette montagne escarpée, l'idée de notre incapacité et de notre néant se présente tout naturellement à notre esprit, et l'on est forcé de s'écrier : " Dieu seul est grand et puissant dans toutes ses œuvres !...." Mais l'étonnement redouble lorsqu'on arrive vis-à-vis de l'endroit où la nature a *percé* à jour toute l'épaisseur de ce rocher, pour y laisser admirer une immense ouverture que l'on aperçoit à plusieurs lieues sur l'eau.

Cet orifice mesure plus de 60 pieds de haut sur 80 de large, et a la forme d'une arche parfaite. A mer basse, on passe à pied sec sous cette voûte; à mer haute, on la traverse en canot et même en bateau de pêche voguant à toute voile. L'air que l'on y respire est beaucoup plus froid que l'air extérieur, et l'on ressent un malaise indicible quand, pour la première fois, on entre dans cette gueule béante qui aurait fourni une belle des-

cription à Virgile pour son entrée aux enfers. Le sol, dans cette grotte, est jonché de coquilles bivales, d'os de poissons, de carcasses de homards, entassés, pêle-mêle, dans les anfractuosités du roc. Il y a aussi des matières fécales pétrifiées des oiseaux qui habitent le sommet du rocher. Sauf quelques incrustations et saillies assez rares, la face intérieure de cette porte est parfaitement unie.

Il y avait autrefois une autre porte située à quelques pas plus loin et presque semblable à celle que je viens de vous dépeindre. Elle s'est effondrée, il y a trente-six ans, avec un fracas épouvantable et heureusement sans causer aucun accident.

L'ascension du Percé est très difficile pour ne pas dire impossible. Il n'y a que la partie nord-ouest qui offre quelque chance d'escalade et encore n'est-ce pas sans de grands dangers. Quatre ou cinq curieux intrépides, téméraires même, s'y sont aventurés à l'aide d'échelles de corde et ont pu, sur la cîme, contempler le vaste et magnifique panorama qui, de là, se déroule à la vue ; mais c'est, suivant moi, une jouissance payée trop cher et acquise à de trop grands risques. Celui qui a fait, le dernier, cette ascension périlleuse, a payé de sa vie son imprudente curiosité : à peine avait-il fait un pas pour redescendre, que le pied lui

manqua ; mort avant d'être rendu au bas, son corps sauta de saillies en saillies, et vint tomber en lambeaux sur l'eau.

En été, une multitude innombrable d'oiseaux de mer habitent le sommet du Percé. Ces oiseaux, qui arrivent ici au commencement d'avril, sont des goëlands, espèce de grandes mouettes, et des cormorans. Ils couvent là leurs œufs, qui éclosent vers la mi-juillet. Au commencement d'août, les petits, qui savent à peine voler alors, se jettent à l'eau, ou plutôt s'y laissent tomber, pour se baigner. Une fois leurs jeunes ailes mouillées, ils sortent bien difficilement de l'eau, et, le plus souvent, il leur faut attendre que le soleil les ait séchées avant de pouvoir s'envoler. C'est alors qu'on leur donne la chasse et il y en a tellement que, bien souvent, on les tue avec des rames ou à coups de bâton.

C'est, généralement, depuis 4 jusqu'à 8 heures de l'après-midi que se fait cette chasse amusante, et rien de plus beau, rien de plus excitant. Les embarcations, ordinairement montées par trois hommes, un chasseur et deux rameurs, courent et se croisent en tous sens ; les uns abattent leur proie à coups de rame, et les autres, avec une adresse admirable, tirent au vol ceux des jeunes oiseaux qui peuvent s'élever. Les oiseaux s'agi-

tent et tournoient au-dessus des cruels chasseurs, et font entendre des cris de détresse. Le feu roulant des fusils, dont les dénotations résonnent sous les flancs du Percé, provoque une variété de cris aigus et assourdissants. Il n'est pas rare de voir des chasseurs revenir avec 30 et 40 pièces de gibier par canot, et après quelques heures seulement de chasse. Ces jeunes oiseaux, qui n'ont jamais encore goûté aux poissons de mer, forment un mets exquis et très recherché.

Outre cette utilité gastronomique, les oiseaux du rocher Percé sont encore d'une grande utilité aux navigateurs mis hors de leur route par la tempête, durant les nuits noires ou le jour même, quand la brume épaisse permet à peine de voir un demi-arpent devant soi. Les cris continuels de ces palmipèdes, en temps d'orage, et que l'on entend de bien loin, disent aux marins dévoyés l'endroit où ils se trouvent et leur permettent ainsi d'éviter les écueils adjacents contre lesquels ils seraient probablement venus se briser sans cela. Je connais plus d'un pêcheur qui, sauvé par ce moyen d'un naufrage inévitable, a remercié la Providence du bon Dieu d'avoir, dans sa bonté paternelle, voulu que ces oiseaux vinssent là, tous les ans, non-seulement pour leur servir de mets délicieux, mais encore pour leur éviter bien des

accidents, bien des malheurs. Qui oserait dire que tout cela est dû au hasard ?.....Qui ne voudrait reconnaître là la main bienveillante du Créateur, qui s'étend à tous les climats, à tous les pays ?

———— oo ————

FORTIFICATIONS DU CANADA

SOUS

LE REGIME FRANÇAIS

DÉDIÉ A L'HONORABLE CHARLES LANGELIER, SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Je pose en principe que tout homme qui, ayant les connaissances nécessaires, s'occupe à l'étude de notre Histoire, y consacre ses loisirs, a son utilité marquée parmi nous. C'est en faisant connaître à nos compatriotes ce que furent nos Pères que nous formerons des patriotes ; car rien de plus beau, de plus grand dans son dévouement désintéressé, dans ses actes d'héroïsme, dans sa bravoure à toute épreuve que l'histoire de ce peuple de laboureurs dont nous sommes les descendants. C'est en lisant nos annales et en les lisant attentivement que nous devenons fiers et orgueilleux de nous nommer Canadiens. Il fut un temps où ce titre, au blason sans tache, nous était jeté à la figure comme une insulte. Nos grands hommes d'alors (nous en avons eu de ces

grands hommes à toutes les époques critiques de notre histoire) ont relevé le gant et ont fait voir à la morgue anglaise que ce titre méritait le respect et l'admiration.

Plus tard, en 1775 et en 1812, les Anglais comprirent que ces *Canucks* dont on avait voulu faire un objet de mépris, avaient conservé, sous leur apparence modeste, toute la bravoure, toute la générosité, tout l'élan de la race française, et l'on dut convenir, les uns de bonne grâce, les autres avec répugnance, que les Canadiens avaient deux fois conservé le pays à la couronne anglaise. Ce titre que MM. les Anglais n'avaient pu dégrader, avilir par leur mépris hautain, ils s'en affublent aujourd'hui et se font une gloire de le porter.

Ces souvenirs me sont revenus à la mémoire en examinant et étudiant une "Collection de plans des anciennes fortifications françaises construites en Canada depuis la découverte du pays jusqu'à la cession, en 1760." Le major H. Roy, employé aux archives de Québec, au Bureau du Registraire, est l'auteur de cette collection précieuse.

M. Roy, depuis 8 ou 9 ans, a consacré ses heures de loisir à ce travail de Bénédictin. Il a pu, jusqu'à présent, réunir les plans et les dessins de 60 fortifications. Quelques-uns de ces plans sont de son propre crayon ; les autres ont été dressés, à ses frais, par différents dessinateurs, entre autres M.

L.-P. Vallerand, bien connu, à Québec, par ses dessins habiles. Tous ces plans et dessins sont en couleurs variées et ont coûté un fort joli denier à M. Roy.

Ce chercheur, je pourrais dire ce *piocheur* infatigable et persévérant, a réuni les plans de 60 fortifications ; ces fortifications sont de deux sortes: l'offensive et la défensive. M. Roy est à la veille de porter le nombre de sa collection au nombre de 100. C'est donc 40 plans de fortifications ou forts qu'il lui reste à compléter.

Cette collection, une fois terminée, sera unique dans son genre, au pays. Quant à son utilité, au point de vue historique, elle saute tellement aux yeux, qu'il n'est pas nécessaire d'en parler ici. Ce travail gigantesque fera les délices de nos archéologues et de tous nos compatriotes amoureux de notre histoire à son époque la plus belle et la plus intéressante pour nous : celle des 152 ans du régime français. L'archéologie est en quelque sorte la science des origines. En examinant cette série de fortifications, de forts et de redoutes, l'antiquaire ou l'archéologue pourra, pour ainsi dire, tracer, par l'examen chronologique de ces monuments militaires, l'état social du peuple canadien aux époques déterminées par les dates de ces constructions.

Pour les militaires, cette collection est une mine précieuse. S'il est tant soit peu versé dans la science de l'archéologie ancienne et moderne, il pourra établir une comparaison utile et intéressante entre la construction française des fortifications, au 17e et au 18e siècle, et celle des autres nations, aux mêmes époques.

De quelque côté que nous l'envisagions, ce travail du major Roy, qui lui a valu des recherches longues et coûteuses, est un diamant précieux de plus ajouté à notre écrin historique ; il est utile à tous, mais avant tout à nous les descendants des premiers enfants de la Nouvelle-France.

Avant d'entrer dans d'autres considérations, passons à la liste des dessins et plans contenus dans la collection terminée, jusqu'à présent, par le major Roy, au nombre de soixante. Pour être plus agréable et surtout plus utile au lecteur, je donne plusieurs des noms des auteurs de ces constructions et le nom moderne topographique à côté de l'ancien, quoique ceci demande de longues recherches.

1. " Plan du port La Joye," aujourd'hui : *Charlottetown*, sur l'île du Prince-Edouard, la capitale de l'ancienne île Saint-Jean.

2. " Plan des bâtiments construits au port La Joye."

3. " Plan d'une redoute projetée sur la Pointe-à-la-Framboise, située à droite de l'entrée du port La Joye." Cette pointe est formée par la baie nommée aujourd'hui *Hillsborough*.

4. " Plan d'un fort projeté à quatre bastions en picquets, au havre Saint-Pierre de l'isle Saint-Jean, en deux parties."

5. " Baie Française, " aujourd'hui : *Baie de Fundy*.

6. " Ruisseau à l'Ours," à la pointe sud-est de l'île du Prince-Edouard et nommé *Bear Brook*.

7. " Plan du fort de Beauséjour, situé sur le continent du Canada, dans le fond de la Baie Française." Ce fort fut construit en 1750 par le chevalier de la Corne. Il fut pris, en 1755, par Monckton, qui lui donna le nom de fort Cumberland.

En dépit de ce baptême anglais, ce fort est toujours connu par les Acadiens d'aujourd'hui sous nom de *fort Beauséjour*. Le Père Le Loutre avait une chapelle à quelques pas de ce fort, à l'est. On en voyait encore les fondations, lorsque je le visitai en 1864 ou vers ce temps-là. On peut lire le compte-rendu détaillé de cette visite sur *Le Courrier du Canada*.

8. " Plan et profil du fort de Gaspareau, situé au fond de la Baie Française, faisant partie du

Canada " Ce fort se trouvait à faible distance de la Baie-Verte actuelle, dans la Nouvelle-Ecosse.

9, " Plan du port des Trois-Rivières, en l'île Saint-Jean." Ce port était situé au nord du cap à l'Ours. Il se trouve, aujourd'hui, entre l'endroit nommé *Souris*, au nord, et *Cap Bear*, vers le sud de l'île.

10. " Carte de l'île Saint-Jean, dans le Golfe Saint-Laurent, en Canada."

11. " Plan d'une redoute projetée dans le fond des Trois-Rivières." *Voir* ci-dessus.

12. Plan d'une redoute projetée au fort Toulousse." Ce fort, bâti en 1749-50, était situé sur l'île Royale ou Cap-Breton et au sud de Louisbourg, fondé en 1713. C'est en face du site occupé par le fort Toulouse qu'eut lieu, le 25 d'août de 1725, le naufrage du *Chameau*, vaisseau du roi.

13. " Plan des bâtiments construits au fort Toulouse."

14. " Plan du fort Toulouse."

15. " Fort Saint-Frédéric, en Canada (1752)." Ce fort était situé à l'est du lac Champlain, découvert, en 1609, par le fondateur de Québec. Avant cette date, il se nommait *Caniatagaronté*, et il a porté aussi le nom de *lac des Iroquois*.

16. " Plan du Haut et Bas de Québec (1660.)" Très intéressant à examiner.

17. " Plan du séminaire de Québec (1714)."

18. " Plan de Québec (1700)." Examen intéressant à faire par comparaison du Québec de 1660 et de celui de 1700.

19. " Plan de la ville de Québec, avec fortifications, *sans date* "

20. " Véritable plan de Québec, comme il est en 1664 et la fortification que l'on y puisse faire."

21. " Plan de Québec, en la Nouvelle-France, assiégé par les Anglais (1690)."

22. " An authentic plan of the river St-Lawrence from Sillery to the falls of Montmorency, with the operations of the siege of Quebec, under the command of Vice-Admiral Saunders and Major General Wolfe, in 1759."

23. " Plan d'une partie du cours du fleuve Saint-Laurent où se trouve le plan de la ville de Québec et de la bataille donnée le 28 avril 1760, gagnée par les troupes du Roi, commandées par M. le chevalier de Lévis, contre l'armée anglaise, commandée par le général Murray." Plan précieux à plus d'un titre et surtout par le souvenir qu'il rappelle de l'intrépidité française.

24. " Plan de la ville des Trois-Rivières (1689)." En 1634, Champlain envoyait La Violette fonder les Trois-Rivières, entre Québec et Ville-Marie. Les Sauvages nommaient cet endroit *Metabéroutin.*

25. Plan de la ville des Trois-Rivières, avec fortification (1704)."

26. " Plan de Villemarie, dans l'isle de Montréal, en 1680." Ville-Marie ou Montréal fut fondée en 1642 par de Maisonneuve, 34 ans après Québec et 8 ans après Trois-Rivières.

27. " Plan de la ville de Montréal, avec fortifications, en 1725."

28. " Plan du fort de Prince de Wales et du terrain que les troupes du Roi ont parcouru pour faire l'attaque dudit fort, dans la Baie d'Hudson, pris le 9 août 1782, par MM. Lapérouse et de Rostaing."

Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville, le plus grand homme de guerre qu'ait produit le Canada, eut la Baie d'Hudson comme théâtre de ses premiers exploits : il y captura plusieurs vaisseaux anglais à l'abordage, en 1686 ; il n'avait alors que 25 ans. En 1697, chargé d'aller faire la conquête de la Baie d'Hudson, il s'y couvrit de lauriers et soumit ce pays à la France.

29. " Fort Churchill, armé de 48 pièces de canon, Baie d'Hudson, pris par les Français peu de temps après la prise du Fort York." Ce fort était situé à l'embouchure de la rivière du même nom, appelée rivière *Danoise* par les Français, et *Missouipi* par les Sauvages. Henry Hudson découvrait la Baie qui porte son nom, en 1610.

30. " Plan du Fort Dauphin et de sa rade avec l'entrée du Labrador, en 1744." Ce port est situé

au nord et à une grande distance de Louisbourg. (Voir No. 12).

31. " Plan de la rivière et des forts Chouaguen," aujourd'hui : *Oswégo*. Chouaguen ne fut d'abord qu'un comptoir établi en 1722, par les Anglais, sur la rive sud du lac Ontario. Ce comptoir fut transformé, plus tard (en 1727, je crois), en un poste fortifié d'une grande importance. Le 14 du mois d'août de 1756, Montcalm prit et rasa ce fort.

32 " Plan du fort Sainte-Thérèse, fait par M. de Salières, sur la rivière des Iroquois, en 1665." Remarquons d'abord que cette rivière a porté, en premier lieu, le nom de *rivière des Iroquois*, vu qu'elle servait de route à ces ennemis cruels et redoutables pour faire leurs incursions dans le cœur de la Nouvelle-France. Aujourd'hui cette rivière porte indistinctement le nom de *rivière Richelieu* ou *Chambly*.

Le fort Sainte-Thérèse, situé sur cette rivière, se trouvait en amont du fort Chambly et entre ce fort et le fort Saint-Jean. Il était " haut de 15 pieds avec double palissade qui a une banquette en dedans élevé d'un pied et demi dessus le sol."

Henri de Chapelas de Salières était colonel du régiment de Carignan qu'il suivit au pays, en

1665, et dont il prit le commandement à la place du prince de Carignan.

Le régiment Carignan-Salières vint au pays en 1665 avec M. de Tracy. Il fut rappelé en 1668, moins 4 compagnies (à peu près 216 hommes) retenues au Canada et licenciées entre 1670 et 1672. De sorte que plusieurs de nos compatriotes sont les descendants directs de ces soldats.

33. " Plan du fort de Richelieu, refait par M. de Saurel, sur l'embranchement de la rivière des Iroquois, en 1665." Ce fort avait été bâti en 1642 par le gouverneur de Montmagny, qui avait succédé à Champlain. En 1665, comme il est dit plus haut, M. de Saurel (ou Sorel) refit ce fort qui prit son nom, ainsi que la ville bâtie, plus tard, sur l'emplacement de ce fort

M. de Saurel était capitaine du régiment de Carignan, et il prit part à l'expédition du marquis de Tracy contre les Iroquois, en 1666.

34. " Plan du fort Saint-Louis, fait par M. de Chambly, en 1665." Ce fort a pris le nom de son fondateur, Jacques de Chambly, capitaine au régiment de Carignan. Cette construction militaire était située au village auquel elle a donné son nom : *Chambly*, sur la rivière des Iroquois. Le fort Saint-Louis ou Chambly fut incendié en 1702 et reconstruit en 1711. Il fut livré aux Amé-

ricains, en 1775, par le major anglais Stopford. Aujourd'hui, le fort Chambly est sous la garde d'un patriote, M. Dion, auquel nous devons l'érection, à Chambly même, d'une statue de bronze en l'honneur du héros de Châteauguay : Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry.

35. " Plan des attaques du fort Georges, appelé par les Anglais : William-Henry."

Ce fort, construit par les Anglais en 1755, était situé sur le lac Saint-Sacrement. Il fut enlevé aux Anglais par Montcalm, après six jours de siège, en 1757. Deux ans après, les Anglais construisirent, dans le voisinage, un autre fort auquel ils donnèrent le même nom.

Le lac Saint-Sacrement, situé au sud du lac Champlain, dans l'Etat de New-York, était connu par les sauvages sous le nom de *Andiataroté*. En 1646, le Père Jogues, qui avait découvert ce lac, lui donna le nom de *Saint-Sacrement*. Comme cette appellation était trop indigeste pour une constitution britannique, le général Johnson la remplaça. en 1755, par celle de *Georges*, en l'honneur de Georges II, alors roi d'Angleterre.

Ce plan a été dressé par Montcalm.

36. " Plan du fort Carillon."

Ce fort fut bâti, en 1756, par Vaudreuil-Cavagnal, le dernier gouverneur-général de la Nou-

velle-France. Il était situé à mi-chemin entre le lac Saint-Sacrement et le lac Champlain. Ce fut là que Montcalm, Lévis et Bourlamaque, le 8 de juillet de 1758, repoussèrent, avec seulement 3,000 Canadiens, le général américain Abercromby qui avait 15,000 hommes, et lui en firent perdre 5,000. En 1759, le général Amherst, qui avait remplacé Abercromby, s'empara du fort de Carillon, le fortifia de nouveau et lui donna le nom de *Ticondéroga*.

Ce nom glorieux de Carillon a inspiré à notre poëte national, le regretté Octave Crémazie, un de ses plus beaux chants : " Le Drapeau de Carillon."

37. " Plan de l'attaque du fort de Lévis." Ce fort était situé à la tête des rapides du Saint-Laurent, sur l'île Royale, portant maintenant le nom de *Chimney Island*, à une lieue environ en aval d'Ogdensburg, dans l'état de New-York, et faisant face à Prescott, dans le Haut-Canada. Le général Amherst, nommé plus haut, s'empara de ce fort, en 1760, après une résistance héroïque par le capitaine Pouchot, qui, avec 200 hommes seulement, arrêta, pendant 12 jours, les 11,000 soldats anglais qu'Amherst dirigeait sur Montréal.

38. " Plan du siège de l'Isle aux-Noix, en 1760." Cette île, située comme une corbeille de verdure dans la rivière Richelieu et à l'entrée du lac

Champlain, fait face, vers le nord, à la paroisse de Saint-Valentin, dans le comté de Saint-Jean. Elle fut le théâtre de plusieurs combats: fortifiée en 1759 par les Français, elle fut prise par Amherst, l'année suivante, nonobstant la défense généreuse de Bourlamaque, qui dut succomber sous le nombre, comme Pouchot au fort Lévis. En 1775, les Américains s'emparèrent de l'Ile-aux-Noix, alors au pouvoir des Anglais.

Le gouvernement du Canada a placé sur cette île, devenue sa propriété, un gardien chargé du soin et de la surveillance des baraques reconstruites vers 1812.

39. " Plan du terrain de la Pointe-à-la-Chevelure où est marqué le Fort de pieux construit en 1731."

Ce fort, poste très important, était situé à la tête du lac Champlain, à une faible distance de Burlington, dans le Vermont. Après le " Fort de pieux de 1731," M. de Beauharnois y fit ériger, en 1735, un fort que l'on nomma *Saint-Frédéric* et qui fut le théâtre d'engagements sérieux de 1755 à 1759. Il fut reconstruit au cours de cette dernière année, sous le nom de *Crown Point*, et les Américains s'en emparèrent en 1776.

40. " Plan de l'entrée de la rivière Chouaguen ou des Onontagués, situé au sud du lac Frontenac." Ce lac, aujourd'hui le lac *Ontario*, fut découvert

par Champlain, en 1615." (Pour *Chouaguen, voir* le No. 31).

41. " Plan du fort Saint-Frédéric, près du lac Champlain." (*Voir* le No. 39).

42. " Plan du fort Hunter," situé sur la rivière Mohawk, à une petite distance de Corlar ou Schenectady, dans l'Etat de New-York.

43. " Plan du fort Quaris." Un des forts détachés de Chouaguen. (*Voir* les Nos. 40 et 31).

44. " Plan du fort Cannatchocary." (Mêmes remarques que ci-dessus, No. 43).

45. " Plan et élévation de la maison à Machicoulis que les Anglais ont fait bâtir en 1727." Cette maison était à l'entrée de la rivière Chouaguen.

46. " Plan de la ville de Québec en 1722, par Chaussegros de Léry." Ce Chaussegros de Léry (Gaspard) était ingénieur en chef du roi dans la Nouvelle-France. C'est lui qui fortifia Québec en 1716 et en 1748.

Son fils, Joseph, construisit le fort Beauséjour, et prit et détruisit, en 1756, le fort Bull, situé entre Oswégo et Schenectady, (Voir les Nos. 7, 31 et 42).

47. " Plan de la ville de Québec, capitale de la Nouvelle-France, en 1693." Tous ces plans, pris chronologiquement : en 1660 (No. 16), 1664 (No. 20), 1690 (No. 21), 1693 (No. 47), 1700 (No. 18),

1722 (No. 46) et 1760 (No. 23) sont tout à fait intéressants à étudier. En les comparant les uns aux autres, dans l'ordre chronologique, on peut se faire une idée des progrès matériels accomplis, à chaque époque, par la ville de Champlain. Cet examen permet de fixer à peu près l'année du plan indiqué *sans date* (*Voir* le No. 19).

48. " Plan du fort de Vaudreuil, sur la montagne de Carillon, en Canada, fait par le sieur Germain, capitaine du régiment de la Reine." (*Voir* No. 36.)

49. " Plan du fort Lidius," situé sur la rivière " d'Orange," aujourd'hui rivière Hudson, entre Albany et New-York. En 1756, La Corne de Saint-Luc battit les Anglais à ce fort.

Albany fut fondé par les Hollandais, sous le nom de fort Orange, en 1623. Les Anglais s'en emparèrent en 1664 et l'appelèrent *Albany* en l'honneur du duc de ce nom, plus tard Jacques II, roi d'Angleterre, détrôné, en 1688, par Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

Notre grande artiste, Mme Emma Lajeunesse, a emprunté son nouveau nom d'Albany à cette ville.

50. " Plan des deux forts des Natchez, assiégés au mois de juillet 1730, par les Français."

Ce fort était situé quelque part sur le Mississipi, très certainement en amont de la Nouvelle-

Orléans et probablement en aval du fort de Chartres.

51. " Plan d'un projet pour former un commencement de ville à Chambly, avec fortifications, par Chaussegros de Léry, en 1721. "

Ce plan est très intéressant à étudier. (Pour *de Léry*, voir No. 46.)

52. " Plan du fort et du village du lac des Deux-Montagnes. " Le lac des Deux-Montagnes est formé par la rivière Outaouais, à son embouchure. Largeur : à peu près une lieue, en moyenne ; longueur : 3 lieues.

Sur ce plan, on voit, sur le bord du lac, le fort des missionnaires ; en arrière, le fort des troupes du roi ; à l ouest, les cantons des Français, puis, immédiatement au sud de ceux-ci, les cantons des Iroquois ; à l'est et en arrière du fort des troupes du roi, les cantons des Algonquins et des Nipissingues ; en arrière de ces deux cantons, le cimetière, et, en arrière encore, l'une à l'est et l'autre à l'ouest, deux redoutes, etc.

53. " Plan du fort du Sault Saint-Louis et du village des sauvages Iroquois, par Franquet."

Le Sault Saint-Louis ou Caughnaouaga, de son nom iroquois, est situé en face de Lachine, à 3 lieues de Montréal. Cet endroit fut visité par

Champlain, en 1603. Les Iroquois vinrent s'y établir en 1669 et y formèrent une bourgade populeuse. La Corne de Saint-Luc, officier canadien distingué, y commandait en 1776.

Sur le plan, on voit, entre autres choses : le fort, la chapelle, deux portes, " la grande et la petite porte de Chateaugué, " et " les maisons des marchandes françaises nommées Desaulniers. " (Pour ce dernier nom, *voir* Garneau.)

54. " Plan et élévation du fort Saint-Jean et du fort Richelieu, Sorel. "

Saint-Jean (aujourd'hui *Saint-Jean d'Iberville*) est situé sur la rivière Richelieu, à une distance assez approchée de la frontière américaine.

Le fort Saint-Jean fut probablement bâti la même année que furent construits les forts Sainte-Thérèse, Richelieu et Saint-Louis ou Chambly. (*Voir* les Nos. 32, 33 et 34). L'ancien fort Saint-Jean, d'après le colonel comte d'Orsonnens, se trouvait à quelques pas seulement et à l'est du terrain de l'Ecole Militaire actuelle. Il fut assiégé et pris par Montgomery, en 1775, celui-là même qui venait se faire tuer sous les murs de Québec, le dernier jour de la même année, en montant à l'assaut. Ce fort servit encore de rendez-vous à l'armée de Burgoyne, avant de partir pour sa malheureuse expédition de 1777. (Pour le fort Richelieu, *voir* le No. 33.)

55. " Plan de diverses seigneuries, près de Québec, en 1702 ". On y voit les limites des seigneuries de Saint-Gabriel, de Notre-Dame des Anges, de Beauport et partie des limites de la seigneurie de Beaupré. Il y a, sur ce même plan, un dessin de Québec, de l'Hôpital-Général ou Notre-Dame des Anges, etc., de l'église de Sainte-Foye, de Beauport, de l'Ange-Gardien, de Saint-Pierre, sur " l'Ile et comté de Saint-Laurent, " aujourd'hui l'île d'Orléans, de Charlesbourg et de " Saint-Joseph de la Pointe de Lévi, " ainsi qu'une foule de renseignements précieux.

56. " Plan des attaques des forts Chouaguen ". (*Voir* les Nos. 31 et 40).

57. " Plan du fort de la Présentation," situé sur le site occupé aujourd'hui par Ogdensburg, dans l'Etat de New-York et en face de Prescott, dans le Haut-Canada. Ce fort fut bâti en 1748 par de la Galissonnière, gouverneur par intérim, de 1747 à 1749, pendant la détention du gouverneur de la Jonquière, fait prisonnier de guerre par les Anglais.

Le Père Picquet, prêtre sulpicien, établit à ce fort, dès 1749, une mission pour les Iroquois convertis.

58. " Plan du fort Lawrence, " situé sur la partie nord-est de la Baie de Fundy (*Baie Française* des Français). Ce fort était sur l'emplace-

ment occupé par *Beaubassin*, en Acadie, appelé *Messagouche* par les Sauvages. Ce fort, construit par les Anglais, reçut le nom de Lawrence en l'honneur (bien triste honneur) du bourreau Charles Lawrence, qui ordonna la cruelle dispersion des Acadiens, en 1755.

59. " Vue de Frontenac ou Cataracouy, " bâti sur l'emplacement occupé maintenant par Kingston, dans le Haut-Canada, à l'extrémité nord-est du lac Ontario, sur la baie de Quinté La construction de ce fort, projetée par le gouverneur de Courcelles, eut lieu en 1673, par Frontenac, autre gouverneur de la Nouvelle-France. Il fut, en 1675, concédé à La Salle qui avait, cette même année, obtenu la seigneurie de Cataracouy. La Salle fortifia ce fort. En 1758, le colonel John Bradstreet s'en empara.

60. "Vue de la Pointe-au-Baril." Cette pointe était de l'autre côté du fleuve et en face du fort de la Présentation. (*Voir* No. 57). C'est très probablement sur cette pointe que se trouve la ville de Prescott.

Quelques remarques pour terminer cette étude historique.

Cette collection, je l'ai déjà dit, n'est pas encore complète: elle devra atteindre, probablement dépasser, le chiffre 100. Lorsqu'elle sera terminée,

elle formera la plus belle collection qui existe au pays et peut-être n'en trouverait-on pas une semblable même aux Etats-Unis.

Dans ces circonstances et vu son utilité incontestable, doit-on laisser ce travail dormir dans les cartons de M. Roy ? Je ne le crois pas, car se serait priver la jeunesse studieuse de notre pays d'une source de renseignements précieux, et il faut mettre sous les yeux de la génération appelée à nous remplacer tout ce qui est de nature à lui graver profondément dans le cœur l'amour des ancêtres et par là même l'amour de notre pays. En voyant les sacrifices immenses que se sont imposés les premiers enfants du sol canadien ; en lisant, au moyen de notes historiques, que M. Roy pourrait ajouter à sa belle collection, les hauts faits d'arme, le courage indomptable de nos pères, nos enfants se sentiront épris d'orgueil légitime et d'amour sincère pour ce peuple de laboureurs appelé le peuple canadien.

M. Roy est déjà rendu à un chiffre considérable de déboursés pour la partie *faite* de sa collection. Est-il juste de lui laisser, à lui seul, le fardeau de ce travail colossal et excessivement dispendieux ? Ce serait injuste en supposant qu'il pût et voulût continuer son entreprise à ses propres frais, et sans espoir de rétribution, plus tard. Ce qu'il a entrepris est une œuvre nationale et c'est à la

nation, intéressée à cette œuvre, à l'aider, et, sous ce rapport, la chose est facile.

Le gouvernement-Mercier, avec cette largeur de vues qui le caractérise, a déjà acheté un exemplaire de la collection-Roy.

La lithographie et la lithochromie de tous ces plans de fortifications coûteront, pour le premier millier, de 3 à $4,000 et moins pour chaque millier additionel. Dans ce cas, bien peu de particuliers pourraient se procurer ce travail; mais, en le reproduisant en miniature, avec les notes historiques propres à chaque fortification, on arrive à la portée de plusieurs bourses particulières et à celles de toutes nos maisons d'éducation, de nos bibliothèques publiques et de nos autres institutions, en général.

Le gouvernement central et les gouvernements locaux, que ce travail doit intéresser, se procureraient la grande édition de ce travail ou l'édition en miniature, chacun à son goût.

Il serait bien, aussitôt que le prix de ce travail aurait été établi, que M. Roy fît circuler des listes de souscriptions dans toute l'étendue du Canada, en France et en Angleterre, afin de mettre au jour, le plus tôt possible, une œuvre aussi importante, aussi précieuse aux yeux de notre Histoire. Je ne sais pas si l'on m'accusera d'*op-*

timisme, mais il me semble que le travail de M. Roy se vendrait rapidement, si ce monsieur prenait les moyens nécessaires de le faire connaître au public ; car, après tout, le patriotisme n'est pas encore mort, même dans ce siècle de jouissances matérielles. La presse de notre pays, généralement bien intentionnée sous ce rapport, peut aider puissamment à cette œuvre si essentiellement canadienne.

NOS ARCHIVES

DÉDIÉ A MADAME VEUVE JOHN LANGELIER, AVEC SA BIENVEILLANTE PERMISSION.

Nous avons à Québec une mine historique inépuisable, précieuse, et cette mine est placée dans les voûtes du Dépôt des archives, que nous nommons, ici, le Bureau du Registraire. Que de trésors renferment ces voûtes ! Vous avez là toute l'histoire du pays jusque dans ses plus petits détails.

Les plus anciens peuples ont eu leurs archives, considérées par eux comme un dépôt sacré Les Hébreux placèrent d'abord leurs archives dans l'arche et le tabernacle. Plus tard, après la construction du temple par Salomon, les archives du " peuple de Dieu " furent placées dans cet édifice merveilleux.

Les Grecs, eux, mettaient aussi leurs archives dans le temple, à côté du trésor sacré, placés là, tous deux, à la garde des dieux.

Dans le pays de nos ancêtres, on voit que les rois, à venir jusqu'au XIIIe siècle, portaient avec

eux les archives du royaume, " afin, dit une charte, que les mêmes gardes posées pour la sûreté de leur personne missent aussi à couvert un trésor aussi précieux " Lorsque, en 1194, Philippe-Auguste, surpris par son ennemi le roi d'Angleterre, perdit ses archives, le sceau royal, etc., l'on considéra cette perte comme on aurait considéré une calamité nationale.

A Québec, l'Athènes du Canada, on ne pouvait faire moins que ce que font, généralement, les gouvernements des autres pays. Nos archives sont non-seulement à l'épreuve du feu, mais elles sont, de plus, classées, étiquetées, arrangées de manière à ce que l'on puisse, en un instant, mettre la main sur un document dressé il y a deux siècles comme on le ferait pour des papiers faits la semaine dernière. Sur tous ces rayons superposés et nombreux, s'étalent des milliers et des milliers de manuscrits proprement reliés et qui, semblables aux vins généreux, acquièrent de la valeur, la décuplent et la centuplent, en vieillissant. Tout le monde, cependant, n'est pas tenu d'avoir une idée juste sur la valeur de " ces vieux papiers " jaunis par le Temps. Il y a quelques années, une Société du pays était à la veille de s'emparer de documents réellement importants de nos archives. Sans l'opposition vigoureuse de M. Chrysostome Langelier, les documents en question disparaissaient.

Les volumes surtout qui renferment la correspondance des gouverneurs de la Nouvelle-France, sont au-dessus de tout prix ou valent leur pesant d'or. Au moyen de ces volumes, on pourrait refaire presque toute notre histoire et y insérer une foule de détails intéressants qui ne paraissent pas chez nos historiens ; cette histoire serait l'histoire intime du régime français ; et, suivant moi, nos gouvernants, au lieu de faire publier à de si grands frais les *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur*, aurait dû mettre au jour la Correspondance des gouverneurs, des intendants, etc., dix fois et vingt fois plus instructive que les *Jugements* qui jettent fort peu de lumière nouvelle sur ce que nous savons déjà.

Nos gouvernants, d'un autre côté, ont eu la main heureuse dans le choix des archivistes. M. John Langelier, qu'une mort prématurée a enlevé à l'affection de ses nombreux amis, possédait le *feu sacré* ou l'amour sincère de tout ce qui touche à notre histoire. Cet amour, exagéré aux yeux de plusieurs, l'a poussé à un travail au-dessus de ses forces et a accéléré sa dernière heure.

Son successeur et son frère, M. Chrysostome Langelier, est un autre archéologue distingué. C'est un de ces hommes assez rares que le travail le plus aride, le plus ardu, ne fatigue pas, ne rebute point, ne décourage jamais. Piocheur

infatigable, il est fait pour le travail tout comme le travail semble avoir été fait pour lui. De sorte qu'il a non-seulement succédé à son regretté frère, mais il l'a dignement remplacé. Que de nuits blanches ces deux amis de notre Histoire ont passées à la recherche d'un point obscur, d'une date, d'un fait historique !

Sans être indiscret, je crois pouvoir dire ici que M. Chrysostome Langelier a des trésors historiques inestimables sous forme de manuscrits pouvant former plusieurs in-folio imprimés ; et ce trésor, fruit de longues veilles et d'un travail constant, il est certain qu'il ne s'en déferait point pour aucune considération matérielle.

Au sujet de ces archives de notre gouvernement et plus particulièrement de la Correspondance des gouverneurs, etc., de la Nouvelle-France, je signalerai un fait fort peu connu et que l'on trouve dans cette Correspondance volumineuse ; je la trie parmi des milliers d'autres faits tout aussi importants.

Nous sommes à l'année 1728 : il y a 162 ans. Le 16 octobre de cette année, le gouverneur d'alors, M. de Beauharnois, écrivait au roi de France :

" On a fait, le printemps dernier, la découverte d'une ardoisière que l'on dit très abondante, et qui sera d'une grande utilité dans cette colonie, à cause des fréquents incendies dont elle est affligée, et dont nous venons d'avoir l'alarme tout récemment, le feu ayant pris, avant-hier, au grand couvent des Récollets dont la maison est couverte de bardeau, aussi bien que leur église. Le voisinage de ce couvent, qui n'est éloigné du château que par une place assez étroite. me fit craindre d'abord pour la poudrière qui est dans la cour ; j'allai aux Récollets, et avec le secours que je leur fis donner, on vint à bout d'éteindre le feu."

Ces quelques lignes nous apprennent non-seulement la découverte d'une ardoisière, mais donnent, en même temps et à quelques pieds près, le site du couvent des Récollets et l'endroit où était située la poudrière du gouvernement, etc.. Il en est ainsi de presque toutes ces lettres dont les renseignements sont multiples.

Cette ardoisière était "située sur les bords du fleuve Saint-Laurent, à cent lieues environ au-dessous de Québec et à la côte du sud de ce fleuve. Elle s'étend depuis le Grand-Etang, qui forme un port très commode pour la charger, jusqu'à la rivière de la Petite Vallée, ce qui fait environ huit lieues de ce pays."

Le Grand Etang, que j'ai visité plusieurs fois, a été, durant plusieurs années, un poste de pêche

important appartenant à M. Lespérance, de Montmagny.

D'après M. de Beauharnois, cette ardoisière pouvait fournir de l'ardoise " à tout le Canada," et l'on devait " en employer à couvrir le Palais," (le Palais de l'Intendant).

Le 30 d'avril de 1729, le même gouverneur écrit qu'il ne fait pas " armer une goëlette pour ouvrir l'ardoisière," craignant d'avoir été trompé par l'ouvrier qui lui avait fait l'annonce de cette découverte et aussi parce que cet ouvrier ne voulait pas y aller travailler " à moins de 100 livres par mois," à peu près $16 de notre monnaie actuelle, ce qui était considéré, à cette époque, comme un salaire d'un prix *extravagant*. Cependant, une des ardoises apportées à Québec par cet ouvrier et qu'il disait venir du Grand-Etang, et pareille à celle qui, l'année précédente, avait été envoyée en France à titre d'échantillon, fut " mise sur la maison des Jésuites où elle a passé tout l'hiver, qui a été long et très froid, sans qu'elle soit altérée, et même quelques mots qu'on y avait tracés légèrement s'y sont trouvés aussi entiers que quand on les a écrit (*sic*) ce qui ferait présumer de la bonté de cette ardoise, si effectivement elle a été prise à la dite Ance des Monts Notre-Dame," (ou les Chickchâks) qui traversent la péninsule gaspésienne et finissent à Percé, où ils forment le mont Sainte-Anne.

La seigneurie de la Petite-Vallée, dans laquelle se trouvait enclavé le Grand-Etang, appartenait à M. Sarrazin, conseiller du roi, à Québec.

Au printemps de cette année, le gouverneur envoya au Grand-Etang " un tireur d'ardoise ; cet homme a resté trois mois dans son voyage ; il en a apporté quelques-unes qu'il trouve bonnes ; il en tiré sur les lieux dix-huit milliers."

M. de Beauharnois se proposait d'envoyer chercher ces ardoises laissées au Grand-Etang, et il termine comme suit : " j'en achèterai pour couvrir une maison."

L'ANCIEN QUEBEC

DÉDIÉ A L'HONORABLE F. LANGELIER, UN DES MAIRES LES PLUS HABILES ET LES PLUS INTÈGRES QUE QUÉBEC AIT JAMAIS EUS.

Je rencontrais à l'hôtel Florence, il y a quelques jours, un Américain distingué dont j'avais fait la connaissance, il y a quelques années, à New-York. Ce monsieur, en promenade dans notre vieille cité, qu'il semble affectionner tout particulièrement, me faisait une remarque que je désire rapporter ici :

" N'est-il pas étrange, disait-il, que nous trouvions si peu de personnes, à Québec, qui puissent nous renseigner congrûment sur votre Québec *ancien*, dont vous devez être fiers cependant. Sur cent de vos cochers, on peut à peine en trouver un qui puisse nous servir de *cicerone*, comme on en voit tant en Italie et dans d'autres pays de l'Europe. Ceci est regrettable, car ce qui nous attire, nous Américains, vers Québec, que nous préférons généralement à Montréal, c'est parce que Québec est la ville historique par excellence du continent américain. "

Je tenais à rapporter ces remarques de mon ami américain, et tout le monde conviendra qu'elles sont parfaitement justes et raisonnables.

Notre vieux Québec, le boulevard ancien et moderne de la race française sur ce continent; cette ville qui a vu tant de luttes de géants livrées par nos pères contre la race anglaise; cette ville, berceau de notre nationalité, n'est connue que par un petit nombre de ses enfants! L'aveu est pénible à faire et pénible à entendre de la bouche d'un étranger.

Mais que sont donc devenus tous les ouvrages publiés sur le compte de Québec ancien, sur ses monuments, sur ses batailles héroïques, sur son archéologie, en un mot ? Ces ouvrages ont été lus et relus par le très petit nombre, il faut bien en convenir, puisque la très grande majorité n'a pas le goût de ces " vieilleries. " Si vous voulez connaître le goût général de notre population, annoncez une troupe de ménestrels ou de saltimbanques convertis en nègres ; annoncez encore un cirque et même une bataille de coqs, et vous verrez de quel côté sont les goûts populaires.

En présence de ces goûts baroques, qui mènent à l'indifférence des choses d'un ordre relevé, devons-nous déposer la plume, cesser nos recherches historiques et nous taire ? Nous serions bien coupables d'agir ainsi. La persévérance finira par recevoir sa récompense, en changeant le goût du peuple et en lui mettant dans le cœur l'amour

du beau et du grand. Il y a un siècle, les Américains étaient aussi ignorants et aussi apathiques que nous, sous ce rapport. Les livres et l'école ont opéré, dans les esprits américains, une révolution que nous pouvons provoquer chez nous, si nous le voulons.

J'ai promis à mon ami américain de publier une petite étude topographique et historique de notre Québec d'il y a 174 ans, et, pour cela, je me sers, entre autres manuscrits et brochures, du travail de M. l'abbé L. Beaudet, publié en 1887, et intitulé: " Recensement de la ville de Québec pour 1716."

A cette époque, M. de Vaudreuil était le gouverneur de la Nouvelle-France.

En l'année de l'arrivée de Mgr de Saint-Vallier au pays, en 1685, ou 31 ans avant 1716, le recensement donnait 1,205 âmes habitant Québec et 187 maisons ou édifices dans l'enceinte de la ville. En 1716 on voit que Québec renfermait 2,369 âmes et 462 habitations, ce qui donne, pour le nombre d'âmes, une augmentation de 1,164. et de 275 pour les habitations.

RUE DU SAULT-AU-MATELOT.

En 1716, la rue la plus fortement peuplée était la rue du Sault-au-Matelot: 383 âmes avec 78

feux. Sur cette rue demeuraient : Charles Denis de Saint-Simon, grand prévôt des maréchaux de France ; François Maujean dit Saint-Germain, écrivain ; Jacques Gourdeau, caporal des gardes du castor ; Jean Maillou, architecte ; Mme Anne Maccard, veuve de Beccard de Grandville, et son fils Louis, capitaine des troupes ; Mme veuve de Soulange, qui était une Beccard de Grandville et la mère de la femme du gouverneur de Vaudreuil ; Mme Marie Albert, veuve du sieur de Mosny, chirurgien ; Mme Hélène Meschin, veuve de Joseph Prieur ; François Aubert de la Chenaye, conseiller du roi en la Nouvelle-France et seigneur de Mille-Vaches, sur la Côte du Nord ; Jean de l'Estage et Charles Guillemin, marchands tous deux.

Cette rue du Sault-au-Matelot aurait pu tout aussi bien se nommer *Rue des Veuves*, car elle était habitée, outre celles que je viens d'indiquer, par d'autres veuves à noms historiques inconnus. Cette rue semble avoir été une des rues aristocratiques de l'époque, quoiqu'elle fût habitée aussi par plusieurs familles d'artisans : on y voit des maçons, des menuisiers, des charpentiers, des charretiers, des bouchers, des boulangers, des forgerons, des navigateurs, des cordonniers, des fondeurs, etc. A venir jusqu'à ces dernières années, la rue du Sault-au-Matelot était le refuge des tonneliers.

On trouve aussi comme habitant la rue du Sault-au-Matelot, en 1716, deux anglais : Joseph Greenhill et un autre indiqué sous le nom de "*Jean à Renaut, anglois.*" Les pères de ces Anglais étaient-ils venus à Québec avec les frères Kertk, en 1629, et étaient-ils demeurés au pays après que Louis Kertk eut remis le fort à Emery de Caen, en 1632? Quelques-uns peut-être ; mais la plupart avaient été faits prisonniers dans les combats incessants de l'époque avec les habitants de la Nouvelle-Angleterre, et d'autres, venus directement d'Angleterre, s'étaient fixés au pays et y avaient fait souche, en se mariant avec des Canadiennes. C'est ainsi que Greenhill, venu. lui ou son père, de Worcester, en Angleterre, était marié à Marie-Louise *Paillé*, dit le recensement, et *Pagé*, d'après Mgr Tanguay : son véritable nom était *Paillard.*

Jean à Renaut, *anglois*, était marié à Marguerite Charbonneau et venait de Londres.

En 1716, on comptait, à Québec, une dizaine d'Anglais.

LA RUE DE MEULLES

Ce nom lui fut donné en l'honneur du quatrième intendant de la Nouvelle France, qui succéda à Duchesneau, en 1682. On eut, plus tard, le bon esprit de remplacer ce nom par celui du

fondateur de Québec (Champlain), nom qu'elle porte encore.

La population de cette rue était alors de 319 âmes, avec 77 feux.

A l'époque où nous sommes, cette rue semble être le rendez-vous favori des aubergistes, probablement à cause de sa proximité du port, car on sait que les matelots ont un goût très prononcé pour l'esprit qui rend bête. Sous ce rapport, les matelots n'ont point *dégénéré*, si l'on en juge par les équipages des frégates anglaises que nous avons actuellement dans notre rade : ces *Jacks of tar* sont la terreur de Québec et font peu d'honneur à leurs officiers.

Les cabaretiers et cabaretières de la rue De-Meulles, en 1716, étaient : Robert Foucher dit Saint-Aubin. Joachim Marec dit Lamontagne, Agnès Maufait, veuve Lefebvre, Marie Lenoir, veuve de Nicolas Durand, et Marguerite Bluté, veuve de Jean Robitaille. On voit que les veuves monopolisaient la vente des liqueurs abrutissantes, sur cette rue ; elles devaient être remplacées, sous le régime anglais, par des Irlandaises à desinvolture masculine et à face rubiconde.

Parmi ces aubergistes de 1716, on trouve trois chirurgiens, placés là probablement pour remettre

les luxations produites par le tafia d'alors ou le rhum des colonies anglaises. Ces chirurgiens étaient : Jourdain Lajus, Pierre du Verger et Pierre Landiran ou plutôt *Handiran*.

Lajus était major des médecins de Québec ; il venait du Béarn. A la prise du recensement (en janvier 1717), il venait de perdre sa première femme : Marie-Louise Roger, dont il avait eu 14 enfants. De son second mariage avec Louise-Elisabeth Moreau, le 8 septembre 1717, il eut 10 autres enfants, en tout : 24. Il méritait d'être Canadien. Il mourut le 12 mars de 1742, à l'âge de 70 ans, et fut inhumé dans l'église de la paroisse de Québec.

On comptait encore, sur cette rue, 2 marchands : Pierre Lefèvre, aussi interprète des Sauvages, et Claude Barolet ; 1 menuisier ; 4 cordonniers ; 1 fourrier ; 1 pâtissier ; 5 navigateurs ; 4 charpentiers de navire ; 1 serrurier ; 1 tailleur ; 1 tourneur ; 1 tonnelier ; 1 brasseur ; 1 chapelier et 1 maçon.

Aucun nom de la haute aristocratie sur cette rue, qui avait pour limites le haut de l'escalier, vers le nord, et le bout du cap Diamant, au sud.

On serait curieux de savoir si cet escalier était, du temps des Français, aussi mal entretenu qu'il l'est depuis au moins un demi-siècle.

LA RUE SAINT-LOUIS.

Cette rue s'étendait, dit le recensement de 1716, depuis le fort jusque chez M. d'Artigny. Le fort était près du château Saint-Louis, là où se trouve aujourd'hui l'Ecole Normale-Laval. La maison de M. d'Artigny devait être près de son moulin à vent, érigé sur le site de la maison de M. Louis Bilodeau, Grande-Allée.

On comptait sur cette rue, rendez-vous de l'aristocratie, alors et aujourd'hui, 255 âmes et 51 feux.

Le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général et le père de Vaudeuil-Cavagnal, le dernier gouverneur du régime français, demeurait sur la rue Saint-Louis, près du fort. Sur cette rue demeuraient : François Clairambaut, sieur d'Aigremont, commissaire de la marine et député de la cour pour visiter les postes avancés du Canada ; Rey-Gaillard, commissaire de l'artillerie ; Michel Sarrazin, botaniste et médecin du roi et membre du Conseil Supérieur de Québec ; Eustache Chartier de Lotbinière, aussi conseiller ; Hilaire Bernard de la Rivière, huissier au même conseil et arpenteur ; Messire Thierry-Hazeur, chanoine ; Noël le Vasseur, sculpteur ; Marie-Catherine Ruette d'Auteuil, veuve de M. de Celles (son frère Ruette d'Auteuil de la Malotière, demeurait avec elle) et

Louis Royer ou Rouer d'Artigny, faisant les fonctions de lieutenant particulier de la Prévôté.

Eustache Chartier de Lotbinière appartenait à une famille dont "l'origine est la plus ancienne qu'il soit possible de retracer"; elle remonte à 1374. *Louis*-Eustache ci-dessus était né à Québec, en 1688; il épousait, en 1711, Mlle Renaud d'Avesne des Meloises, dont il eut plusieurs enfants. Devenu veuf, en 1723, il fut fait prêtre, en 1726, et fit partie du chapitre de Québec. Un de ses fils, Eustache, fut ordonné prêtre en 1741, et mourait curé de Lorette, en 1786. Un autre de ses fils, Michel, épousa Mlle Chaussegros de Léry, en 1747, et Marie-Françoise, l'aînée de ses enfants, épousait, en 1737, Antoine Juchereau-Duchesnay, seigneur de Beauport. Détail assez curieux, son père, devenu prêtre comme on vient de le voir, bénit son mariage.

Le nom *Des Meloises* a été illustré par Kirby, dans son roman historique *Le Chien d'Or*, si bien traduit par M. Pamphile LeMay.

Messire Hazeur-Delorme (Pierre-Joseph-Thierry), mentionné plus haut, était né à Québec, en 1680. Ordonné prêtre en 1706, il devint curé de Champlain l'année suivante ; fut fait supérieur des Ursulines des Trois-Rivières en 1722, et fut créé grand pénitencier du chapitre de Québec.

Le 20 juin de 1740, il prit possession du siège épiscopal de Québec pour Mgr de l'Auberivière. Il mourait à l'Hôpital Général de Québec, en 1757, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, aujourd'hui la Basilique.

Il avait un autre frère (Pierre), né en 1675 et prêtre lui aussi. Ordonné en 1700, il fut curé de la Pointe-aux-Trembles de Québec, de 1716 à 1725, et mourut vers Noël de cette dernière année. Michel Sarrazin, dont il est fait mention ci-dessus, était marié à une des sœurs de ces deux prêtres : Marie-Anne-Ursule.

Ces deux abbés avaient aussi un frère marchand à la *plateforme*, Basse-Ville, à l'endroit où se trouvent, aujourd'hui, les magasins des honorables MM. Garneau et Shehyn. Lorsque la Sœur Bourgeoys vint à Québec, vers la fin de 1600, pour y établir une succursale de sa maison fondée à Montréal, en 1659, elle acheta de ce marchand Hazeur le terrain nécessaire à son établissement québécois.

On sait que les Dames de la Congrégation transportèrent, en 1844, leur couvent de la rue Saint-Pierre à l'endroit où il est aujourd'hui : en face de l'église Saint-Roch. Disons, en passant, que la Sœur Bourgeoys, déclarée Bienheureuse en 1878, avait fait le voyage de Montréal à Québec,

à pied, à la fonte des neiges (en avril) et à une époque où nos chemins publics s'entretenaient pour bien dire seuls !

Les d'Auteuil ont donné leur nom à une des plus belles rues de Québec. La veuve dont il est parlé plus haut, était la fille de François-Madeleine d'Auteuil et de Marie-Anne Juchereau. Le recensement de 1716 lui donne pour prénoms : *Marie*-Catherine, et M. Tanguay ceux de *Madeleine*-Catherine. A l'âge de 24 ans, le 12 décembre de 1713, elle épousait François de Celles ou de *Selles*, sieur de Marbrelle, lieutenant. Six mois après leur mariage, il mourait d'une chute accidentelle ; il fut inhumé dans l'église. Le 5 octobre (1714), naissait Jean-François, enfant posthume. A l'âge de 28 ans, (vers 1717) la veuve de Celles épousait Charles Potier, chevalier de Courcy, enseigne de vaisseau du roi et officier d'artillerie.

La rue Saint-Louis, outre ces gens de la haute volée, était habitée par quelques familles d'un état plus modeste. Il y avait, en 1716 : 1 ramoneur et 2 couvreurs ; 2 cabaretiers : Jean Cretot dit l'Espérance et Juste Evenet ou plutôt *Crenet* dit Beauvais ; celui-ci était de plus sergent des troupes ; 3 menuisiers ; 7 charpentiers, dont deux de navire ; 2 tailleurs dont la femme de l'un était couturière ; 1 charretier, et 1 meunier.

Chose digne de remarque, le seul musicien de cette rue, et probablement de Québec, se nommait Pierre du Mesnil dit *La Musique*

Enfin, les domestiques des PP. Récollets demeuraient sur la rue Saint-Louis, sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, à quelques pas du couvent de ces Religieux, ainsi que les domestiques des Dames Ursulines, à proximité de la rue du Parloir.

RUE SOUS-LE-FORT

Cette rue occupait le même terrain qu'elle a maintenant, et son nom est significatif. Elle était habitée par 189 âmes et contenait 49 feux.

C'était, en 1716 comme en 1890, une rue de marchands : on en comptait 11, ce qui était beaucoup pour une seule rue, à cette époque reculée. Parmi les noms de ces marchands, on remarque les noms suivants disparus du pays : Etienne *Mirabeau*, ou plutôt *Mirambeau*, Gabriel *Greyssac*, Pierre *Haimard*, Louis *Prat* (peut-être *Pratte* d'aujourd'hui ou plutôt *Duprat*) et Marie-Marguerite Du Roy, veuve de Claude *Chasle*.

Pierre Haimard était marchand et médecin ; il fut inhumé dans l'église de Québec, en 1724. Prat était marchand et capitaine du port Avec

lui demeurait une de ses nièces : Jeanne *Béchard*, âgée de 15 ans. Il fut aussi inhumé dans l'église de Québec, en 1726.

Il y avait en outre, sur cette rue, trois médecins : Jean Coutard, Pierre Haimard (déjà nommé) et Gervais Beaudoin ; Jean-Bte. Couillard de l'Espinay, lieutenant particulier des troupes et frère de Louis, seigneur de Saint-Thomas ; Louis Prat (déjà nommé) marchand et capitaine du port ; Alexandre Rivet du Souchet, capitaine des gardes de la ferme du roi ; Jean-François Martin de Lino, procureur du roi ; Jean Cognet ou Coignet, huissier au Conseil, et François Rageot, notaire, fils de Gilles Rageot, greffier de la Prévôté et notaire royal, mort à Québec, en 1692.

François Rageot, qui demeurait sur la rue Sous-le-Fort, en 1716, avait deux frères de prêtres : Philippe, qui mourut curé de Kamouraska, en 1711, à l'âge de 33 ans ; et Charles-Jean-Bte Morin-Rageot, mort à Montréal, en 1729, âgé de 49 ans. Il signait Charles *Rageot*, et aussi Charles *Morin*, le nom de sa mère, Marie-Madeleine Morin.

Il y eut aussi un autre frère, Nicolas Rageot de Saint-Luc, mort en 1703, et qui fut, lui aussi, notaire royal et greffier de la Prévôté.

Tous les enfants de Gilles Rageot, au nombre de 9, étaient nés à Québec, de 1674 1692.

On trouvait encore sur cette rue, en 1716 : 1 tonnelier ; 5 navigateurs ; 1 armurier ; 1 perruquier ; 1 cordonnier ; 1 blanchisseuse, Thérèse Charpentier ; 2 aubergistes : Laurent Normandin dit Sauvage, et Louis Gunière ou Dunière ; 1 tailleur et 1 forgeron.

Ici comme sur la rue Sault-au-Matelot, on trouve des résidents d'origine anglaise : Marie-Madeleine *Stilson*, femme de Jean-Baptiste Cardinet dit Chevalier, perruquier ; Joseph, anglais, domestique de Pierre Haimard, et Marie-Madeleine *Rollis*, ou plutôt *Willis*, prise et amenée à Québec par les Abénaquis, à l'âge de 8 ans, baptisée le 23 juin 1692, à Montréal, et filleule de Frontenac. Elle se maria trois fois et la troisième fois à Barthélemi Cotton, propriétaire du terrain de la côte de ce nom. En 1716, elle était la femme de Pierre Perrault dit Drésil ou plutôt *Deryzy*, marchand.

LA RUE DU CUL-DE-SAC.

Cette rue était la continuation de l'ancienne rue Notre-Dame, aujourd'hui *ruelle* Notre-Dame. Cette rue du Cul-de-Sac était en grande partie habitée par des journaliers, des manœuvres, etc.

Simon Soupiran, chirurgien, était établi sur cette rue. Il y avait aussi : 3 marchands ; 2 char-

pentiers, dont 1 de navire ; 2 navigateurs ; 1 peintre-*barbouilleur*, Jacques Vallerand ; 1 serrurier ; une boulangère, Thérèse Lessard, veuve de Jacques Langlois ; 1 sergent des troupes, Jacques, Amelot dit *Sanspeur* (nom caractéristique) ; 1 tonnelier ; 1 forgeron ; 1 boucher, et 3 aubergistes.

Parmi les noms des marchands, on en trouve un qui paraît être d'origine irlandaise : Nicolas *Canaham*. D'où venait cet enfant de saint Patrice ?

La rue du Cul-de-Sac renfermait 167 âmes et 34 feux.

RUE DE LA MONTAGNE.

(Aujourd'hui : Côte de la Montagne).

Population : 160 âmes ; habitations : 27.

Cette rue s'étendait depuis la porte de l'Evêché (sur l'emplacement de l'Hôtel du Gouvernement, brûlé en 1883) jusqu'au jardin de M. de Lino.

Comme nous l'avons vu, M. de Lino, procureur du roi, habitait la rue Sous-le-Fort, et le jardin qui formait la limite d'en bas de la rue de la Montagne appartenait au père du procureur du roi, et se trouvait sur le terrain occupé, maintenant, par l'imprimerie, les bureaux de rédaction de *L'Electeur* et de *La Justice*, du *Morning Chronicle* et par le magasin de la maison Beaudet et

Chinic; il se trouvait, par conséquent, au sud-ouest de la batterie Dauphine, qui était montée sur le bord du port et située à côté, vers le nord, du couvent fondé, comme je l'ai déjà dit, par la Sœur Bourgeoys.

La rue ou la côte de la Montagne n'était pas, il y a 174 ans, ce qu'elle est aujourd'hui, quoiqu'elle soit encore de beaucoup trop raide : c'était, alors, un sentier étroit et tortueux, à peine assez large pour y laisser passer cheval et voiture. Il y avait, cependant, sur le parcours de ce casse-cou, 27 feux renfermant 160 âmes.

Il n'y avait qu'un seul marchand sur cette rue : François Foucault, un exempt de la Maréchaussée.

Les représentants de l'aristocratie de l'époque étaient : Gaspard Emeri ou Emery dit La Sonde, chirurgien, et Jacques Barbel, notaire royal et secrétaire de Michel Begon, le huitième intendant de la Nouvelle-France.

" Aux registres de Beauport, dit Mgr Tanguay, le nom d'Emery a été écrit, en 1717, *Ainceri.*" Il mourait en 1718, et sa veuve, Marie-Thérèse Coiffard, se remariait avec Henri Coffinier, à Québec, 7½ mois après le décès de son mari. Elle n'appartenait pas à la classe des veuves inconsolables.

Jacques Barbel, lui, se maria trois fois et il eut de ses trois femmes 15 enfants. Il mourait en 1740 et fut inhumé dans l'église des Récollets. Il portait aussi le titre de *Seigneur d'Argentenay.*

Demeurait aussi sur cette rue, Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, mort en 1726.

On y comptait, de plus : 1 serrurier ; 1 ferblantier ; 3 cordonniers ; 1 charretier ; 1 navigateur ; 1 horloger et orfèvre ; 1 charpentier ; 1 barbier-perruquier ; 2 forgerons ; 2 tailleurs ; 1 cloutier, et un sergent des troupes, Michel de la Roche dit Lafontaine.

RUE NOTRE-DAME.

Il y avait, sur cette rue, une population de 149 âmes et 28 feux. En 1716, elle avait le même parcours qu'elle a maintenant : elle allait du bout sud de la rue Sault-au-Matelot jusqu'à l'église de la Basse-Ville.

Notre-Dame devait être une des principales rues de commerce, puisque l'on y comptait, à cette époque, jusqu'à dix marchands, deux noms desquels sont parvenus jusqu'à nous : Charles Perthuis et Joseph Fleury de la Gorgendière.

Le premier mourut à Québec, en 1722, et fut inhumé dans l'église paroissiale, aujourd'hui la Basilique.

Joseph Fleury, Sieur de la Gorgendière et seigneur d'Eschambault, était marié à Claire Joliet ; ils eurent 15 enfants. En 1728, une de ses filles, Marie-Claire, se mariait à Thomas-Jacques Taschereau ; elle mourut à l'âge avancé de 89 ans. Une autre fille, Louis-Thérèse, épousait, en 1733, Pierre-François Rigaud de Vaudreuil; elle mourut en France. Leur mère, née en 1685, à Québec, mourait, en 1787, à l'âge remarquable de 102 ans. Elle s'était mariée à l'âge de 17 ans, et ses deux filles, nommées plus haut, se mariaient, toutes deux, à peine âgées de 20 ans.

Leur père mourait à 79 ans et il fut inhumé dans l'église.

Demeuraient sur cette rue : Florent de la Cetière ou *Cettierre*, notaire royal ; Martin Chéron, conseiller ; François-Mathieu (Mgr Tanguay dit : *Mathurin*) Martin de Lino, conseiller, père du procureur du roi, qui demeurait sur la rue Sous-le-Fort ; Pierre Rivet-Cavelier, notaire royal ; Charles Macard ou *Macart*, conseiller ; François Hazeur, conseiller ; Catherine Testard, veuve du Sieur Douaire ; Geneviève Roussel, veuve du Sieur Louis Chambalon, notaire ; Michelle Masse, veuve du Sieur Joseph Riverain ou *Riverin*, et Louise Allemand, veuve du Sieur Jean-Bte Charest, fils : 4 veuves, dont la plus jeune avait 30 ans, et la plus âgée 50.

De la Cetière ou de la Cettierre, dont Mgr Tanguay écrit le nom de la *Citière*, remplissait aussi la charge de juge, à Beauport.

Chéron était conseiller et garde-magasin du roi. Il eut deux femmes et 17 enfants, 12 avec la première, et 5 avec la seconde. Deux de ses filles se firent hospitalières : les Sœurs Sainte-Anne et Saint-Martin.

De Lino, conseiller, dont le jardin devait occuper l'emplacement du bâtiment où se trouvent *L'Electeur*, *La Justice*, etc, (voir plus haut,) résidait dans les environs, probablement sur le site de la première maison, au nord, de la rue Notre-Dame.

Pierre Rivet-Cavelier était marié à Marie-Madeleine Rageot, enfant posthume de Gilles Rageot et sœur des deux prêtres Rageot, dont il a déjà été parlé.

François Hazeur, qui demeurait près de l'église de la Basse-Ville, était marié à Catherine Martin de Lino, fille du conseiller et sœur du procureur du roi nommés plus haut. Il était, lui, le frère des deux prêtres Hazeur dont il a déjà été fait mention.

Douaire, nommé plus haut, était un *de Bondy* : il mourait à Québec, en 1702, et Catherine Testard, sa veuve, lorsqu'elle se mariait avec lui, en 1693,

était déjà veuve de Pierre Pinguet de Montigny, qui fut tué par les Anglais, au combat de Laprairie, en 1691.

Louis Chambalon était aussi médecin. Il s'était d'abord marié à Marie-Anne Pinguet, sœur de Pierre Pinguet de Montigny, ci-dessus nommé, et de l'abbé Jean Pinguet, mort au séminaire de Québec, en 1715, et inhumé dans la cathédrale. Cette première femme de Chambalon mourait en 1694, et 4 mois moins 3 jours après, Chambalon se mariait à Geneviève Roussel ; on n'est pas médecin et notaire tout à la fois pour se faire mourir à pleurer. Quant à lui-même, il mourait l'année du recensement : en 1716.

Michelle Masse (Mgr Tanguay écrit *Mars*) était veuve pour la seconde fois ; la première, de Raymond Dubocq, puis de Joseph Riverin, marchand banquier, à Québec, et frère de Denis Riverin, aussi marchand et directeur de la compagnie des Pêches.

Michelle Mars était la fille de Simon Mars, un des ancêtres de Sir Etienne-Paschal Taché.

Louise Allemand était veuve de Jean-Bte Charest ou *Charets* dit *Dufils*. Il était marchand, à Québec, et fut inhumé dans l'église, en 1715.

Il n'y avait, sur la rue Notre Dame, en 1716, qu'un seul tailleur et un cordonnier. Il n'y avait

qu'un aubergiste : Jean-Bte Hallé, aussi maître de barque.

Le conseiller de Lino et le marchand Fleury de la Gorgendière avaient, chacun, une servante *anglaise*.

LA RUE DU PALAIS

(La côte du Palais d'aujourd'hui) depuis la porte, au nord, une partie de la rue Saint-Vallier et la rue Saint-Nicolas formaient ce qu'on appelait, en 1716, le *faubourg Saint-Nicolas* ou *le quartier du Palais*.

Le Palais de l'Intendant ou l'Intendance était situé en arrière de la fonderie-Bisset, sur la rue Saint-Vallier (pas Valier, comme on s'obstine toujours à l'écrire, par ignorance ou par négligence), cette rue que le saint évêque a suivie tant de fois (alors un sentier) pour se rendre à l'Hôpital Général, qu'il fondait, en 1693, sur l'emplacement du couvent ou monastère des Récollets, dont la première pierre fut posée solennellement, le 3 juin de 1620, par le Père Jean Dolbeau.

La charge d'Intendant fut créée par édit royal (sous Louis XIV) en 1663. Talon fut le premier intendant ; le dernier, l'infâme Bigot. Le Palais de l'Intendant a donné son nom au quartier actuel de ce nom.

Le quartier du Palais, en 1716, était habité par 129 âmes et contenait 23 feux.

Là demeurait l'Intendant Begon avec sa famille et ses domestiques. Près de l'Intendance, logeait son cocher : Jean-Bte Le Comte Tout près encore, était le Sieur François Foucaut, garde-magasin du roi ; et Pierre Moreau dit la Taupine, garde du port, était un peu plus loin, sur la rue Saint-Nicolas.

Eparpillés un peu partout, demeuraient : 1 couvreur ; 1 maçon ; 1 charretier ; 1 corroyeur ; 1 charpentier ; 1 menuisier, et 2 forgerons, des journaliers, etc.

Il y a encore plusieurs personnes, à Québec et ailleurs, qui se rappellent avoir vu le fleuve, à marée haute, venir jusqu'au bord de la rue qui longe le Parc, et les bateaux chargés de pierre de construction et de bois de chauffage, jeter l'ancre à quelques pieds de cette même rue. Là comme à la Basse-Ville, l'industrie humaine a empiété considérablement sur le domaine séculaire des eaux ; ici, ce se sont les besoins du commerce qui ont provoqué l'envahissement ; au Palais, c'est la construction des voies ferrées.

En 1716, on voyait, à l'ouest du Palais de l'Intendant et précisément sur le site occupé, aujour-

d'hui, par le magasin de M. Bigaouette, quincaillier, une redoute appelée *Saint-Nicolas*, et, à un arpent en arrière, vers l'ouest, la chapelle *Saint-Roch*.

Lorsque Mgr de Saint-Vallier acheta, vers 1693, le monastère des Récollets (Notre-Dame des Anges), pour y fonder l'Hôpital Général, ceux-ci transportèrent leur établissement à la Haute-Ville, sur l'emplacement occupé, aujourd'hui, par la cathédrale anglaise, et obtinrent, en même temps, la permission d'ériger une chapelle, une espèce de pied-à-terre, à l'endroit qui vient d'être indiqué, sur les confins, à l'est, de la Vacherie.

RUE COUILLARD

Cette rue s'étendait depuis le cimetière des Pauvres, à l'ouest, jusqu'à la maison d'un nommé Belleville, maçon, située près de la rue Saint-Joseph ou Sainte-Famille. Le cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, se trouvait dans le voisinage de la rue Collins.

Augustin Saffray de Mésy, septième gouverneur de la Nouvelle-France, (1663-1665) fut inhumé, le 7 mai de 1665, dans ce cimetière, ainsi qu'il l'avait désiré par son testament. Ses obsèques furent célébrées solennellement par Mgr de Laval, alors évêque de Pétrée. C'est sous l'administration de

ce gouverneur brouillon et chicanier, mais repentant et réconcilié avec l'Eglise quelque temps avant sa mort, que furent créés le Conseil Souverain et les cours de justice et que fut fondé le Séminaire de Québec.

La rue Couillard doit son nom à Guillaume Couillard, établi à Québec dès les commencements de la colonie. En 1621, il se mariait à Guillemette Hébert ; ils eurent 10 enfants. Ils furent inhumés tous deux dans l'église de l'Hôtel-Dieu, le premier, en 1663, et sa femme, en 1684 ; elle était née en 1608, l'année même de la fondation de Québec. Une de leurs filles, Elisabeth, fut baptisée en 1631, pendant l'occupation de Québec par les Kertk. Voici ce que dit au sujet de ce baptême la *Relation des Jésuites*, 1632 : " Elle (Elisabeth Couillard) fut baptisée non par un prêtre français, mais par un Anglais, qui était probablement le ministre ; car, pendant que les Kertk demeurèrent les maîtres de Québec, il n'y eut point de prêtre à Québec, et lorsque le P. Lejeune dit la messe, en 1632, dans la maison de Guillaume Couillard, les Français ne l'avait pas entendue depuis trois ans."

Un de leurs fils, Nicolas, fut tué, à l'âge de 20 ans (en 1661,) à l'ile d'Orléans, avec M. Jean de Lauzon.

Guillaume Couillard, venu à Québec en 1613, s'établit, quelques années après, à une petite dis-

tance de la résidence de son beau-père, Louis Hébert, et sur la rue qui porte son nom.

Et ce Louis Hébert, apothicaire de Paris, fut le chef de la première famille française établie dans la Nouvelle-France. En 1606, il avait rencontré Champlain dans l'Acadie, à Port-Royal, aujourd'hui Annapolis, dans la Nouvelle-Ecosse, et vint le rejoindre à Québec, en 1617. Il défricha une partie du terrain qu'occupe maintenant la Haute-Ville. Il mourait le 25 janvier de 1627, d'une chute.

Sa femme, Marie Rollet, se remariait, deux ans après, à Guillaume Hubou, " honorable homme, demeurant à la côte Sainte-Geneviève " bien en dehors de la ville, à cette époque.

" On enterra solennellement le corps de Louis Hébert dans le cimetière des Récollets, au couvent St-Charles (Notre-Dame des Anges). Le terrain ayant été bouleversé, plus tard, on trouva ses ossements renfermés dans un cercueil de cèdre. En 1678, le Père Valentin Le Roux, supérieur des Récollets, les fit transporter dans la cave de l'église de ces Religieux, à la Haute-Ville de Québec." (Leclercq, t. II, p. 128).

D'après M. Laverdière, dit Mgr Tanguay, la maison d'Hébert était dans le jardin du Séminaire de Québec. On a trouvé, en 1866, le solage de cette maison, près la porte du jardin, dans la grande allée.

" La maison Hébert, dit M. Ferland, fut le premier bâtiment élevé à la Haute-Ville. Elle devait être entre la rue Sainte-Famille et la rue Couillard." On voit ici que M. Ferland se trompait.

Hébert a l'honneur de compter, parmi ses nombreux descendants, plusieurs noms de nos plus illustres familles: Joliet, de Léry, Ramezay, d'Eschambault, Fournier, le cardinal Taschereau, les deux évêques Blanchet et la famille Taché, cette branche à laquelle appartient Mgr l'archevêque de Saint-Boniface.

Louis Hébert n'eut que 3 enfants : un garçon et deux filles. La cadette, Anne, se mariait avec Etienne Jonquest, au commencement de 1618, d'après Sagard, et M. Ferland dit que ce mariage fut le premier fait en Canada : il fut célébré par le P. Le Caron.

On voit, par cette longue digression, le nombre de souvenirs historiques que peut suggérer à l'esprit le nom seul d'une rue.

En 1716, la rue Couillard renfermait 108 habitants et 18 feux. Il y avait : 1 ouvrier ; 2 charpentiers de navire ; 2 sergent des troupes ; 1 cordonnier ; 2 tonneliers, Michel Dupéré, père et fils, et 1 charretier.

A cette époque, aucun nom aristocratique sur cette rue.

RUE SAINTE-ANNE.

Elle s'étendait " depuis la place d'armes qui est vis-à-vis la tour bastionnée, près le jardin des Jésuites, jusqu'à la place devant le Fort, au coin du mur du jardin des PP. Récollets. " Elle contenait 14 feux et 74 âmes. On y trouvait : 3 charpentiers, dont un de navire ; 1 vitrier ; 1 menuisier ; 1 boucher ; 1 cordonnier et 1 meunier.

Il y avait aussi : Mlle Catherine Fournier, veuve du Sieur Roussel, marchand ; Etienne Villedonné, capitaine des troupes ; Bailly, enseigne des troupes ; de Saint-Vincent, autre capitaine des troupes ; et Petit, trésorier de la marine.

Le Sieur Roussel (Timothée) était marchand et chirurgien. Catherine Fournier était sa seconde femme. Il eut 15 enfants : 7 de sa première femme, Madeleine de Mortier, et 8 de l'autre. La première fille de son premier mariage, Renée-Françoise, née en 1669, eut pour parrain M. de Courcelles, huitième gouverneur de la Nouvelle-France ; et sa quatrième fille du même mariage, née en 1674, était la filleule de Frontenac, le plus grand des gouverneurs français. Elle se nommait Louise et se fit hospitalière sous le nom de Sœur

Saint-Gabriel. La première fille de son second mariage, née en 1689, et nommée Marie-Françoise, se mariait, en 1715, à de Villedonné, nommé plus haut.

Ce Villedonné se mariait alors pour la seconde fois. Il eut 3 enfants de son premier mariage avec Marie Damours, et une des deux filles de ce mariage, Elisabeth-Josephte ou Josette, se fit religieuse ursuline ; elle mourait en 1743.

Bailly (de Messein, Nicolas) se maria deux fois, et avec une veuve à chaque fois. Il était l'aïeul de Mgr Bailly de Messein, évêque de Capse, mort coadjuteur de Mgr Hubert et curé de la Pointe-aux-Trembles de Québec, (dont il était le curé depuis 1777) en 1794. Il était le fils (deuxième enfant de l'enseigne ci-haut nommé) de François-Augustin, marié à Marie-Anne de Goutins, en 1740.

De Saint-Vincent (Pierre) était baron de Marcy et chevalier de Saint-Louis ; il était premier capitaine des troupes.

Petit (Jean) était trésorier de la marine et conseiller.

LA RUE DE LA FABRIQUE.

A l'époque où nous sommes (en 1716), cette rue partait devant le grand portail de la cathé-

drale, comme aujourd'hui, et allait jusqu'à la porte de la côte du Palais, au sud ; de sorte qu'elle comprenait toute la rue actuelle de la Fabrique, une partie de la rue Saint-Jean et du Palais, telles que nous avons maintenant.

Son point de départ, en face de l'église paroissiale, indique suffisamment le nom *de la Fabrique* donné à cette rue.

Quoiqu'elle fût beaucoup plus longue, en 1716, qu'elle ne l'est à présent, elle ne contenait que 72 habitants avec 16 feux.

Près de la cathédrale, demeurait un cordonnier qui remplissait la charge de bedeau : Jean-Bte Brassard. Plus loin, en descendant, il y avait un autre cordonnier : Jacques Payan dit Saint-Onge. Il y avait aussi : 1 armurier ; 1 aubergiste ; 1 capitaine de barque et 1 maçon.

Habitaient aussi cette rue, en commençant près de l'église : Dame Marie Leroy, veuve de Georges Regnard dit Duplessis (le recensement dit *Renat)* ; Amariton, capitaine des troupes ; Chaussegros de Léry, ingénieur ; Françoise-Monique Jean, veuve du Sieur Normand, et Dubuisson, capitaine des troupes.

Georges Regnard-Duplessis, seigneur de Morampont et de Lauzon, était trésorier de la ma-

rine dans toute la Nouvelle-France. Il mourait en 1714 et fut inhumé dans l'église. Sa fille Geneviève se fit hospitalière sous le nom de Sœur de l'Enfant-Jésus. Son fils Louis, né en 1693, était le filleul de Frontenac.

Amariton, François. Le recensement ne donne pas le nom de sa femme, et Mgr Tanguay non plus. Ils n'eurent qu'un enfant.

Gaspard Chaussegros de Léry était un ingénieur de renom et portait le titre d'*Ingénieur en chef du roi.* C'est lui qui fortifia Québec, en 1716 et en 1748. Il était marié à une Le Gardeur (Marie-Renée), fille de René Le Gardeur, marié à une de Saint-Ours.

Chose digne de remarque, je me sers, entre autres documents, cartes, etc, pour me guider dans cette étude, d'une carte de ce même de Léry, et qui m'est d'une grande utilité.

Le fils de cet ingénieur, Gaspard-Joseph, construisit le fort Beauséjour, dans l'Acadie, et prit et détruisit, en 1756, le fort Bull, situé entre Oswégo et Schenectady. Il était lieutenant, chevalier de Saint-Louis, conseiller, seigneur de Le Gardeur, Belleplaine, Gentilly, Rigaud, etc.

Le Sieur Normand, ou plutôt *Le Normand*, avait une de ses filles, Marie-Elisabeth, marié à un des fils du notaire Génaple, mort en 1709.

Le capitaine Dubuisson portait le nom de Renaut *du Buisson.*

LA RUE DES JARDINS.

Cette rue avait le même parcours qu'elle a maintenant, et son nom lui vient sans doute des jardins qui la bordaient : le jardin des PP. Récollets, des Jésuites, etc. Elle avait une population de 50 âmes avec 11 feux.

Au pied de la rue et sur le site de l'hôtel Russell d'aujourd'hui, se trouvait une maison à l'usage des domestiques des PP. Jésuites, dont le terrain, dépendant de leur collège, aboutissait, tout près, à la rue Sainte-Anne. Un peu plus haut, en face du monastère des Récollets, résidait un garde de navire : Etienne Lainé dit Saint-Pierre, et plus haut encore, là à peu près où demeure l'hon Louis-P. Pelletier, se trouvait un charpentier de navire : Nicolas Roussel. A l'encoignure de cette rue et de la rue Saint-Louis, était un menuisier : Jacques Chefdeville dit la Garenne.

Près de l'habitation des domestiques des Jésuites, résidait M. de Louvigny, lieutenant du roi, à Québec ; et, trois portes plus haut, probablement à l'encoignure de cette rue et de la rue Donnacona, demeurait Nicolas Baune, secrétaire de M. d'Aigremont.

Remarquons, en passant, que le Bureau du grand Morin (Augustin-Norbert) était établi à cette même encoignure, et qu'en 1837, les sbires anglais firent une descente dans ce bureau, qu'ils bouleversèrent de fond en comble, tandis que M. Morin était caché dans une cabane à sucre, en arrière de la paroisse de Saint-François de la Rivière-du-Sud.

Louis de la Porte, Sieur de Louvigny, remplaça M. de la Durantaye à Michillimakinac et y demeura de 1690 à 1694 ; en 1716, il devint lieutenant du roi, à Québec, et gouverneur des Trois-Rivières, en 1724 ; il mourait l'année suivante.

Michillimakinac était un fort situé sur une île entre le lac Huron et le lac Michigan. C'est là que le P. Marquette, Jésuite, fondait la mission de Saint-Ignace, en 1671. Cet endroit devint, plus tard, un poste de traite important et prit le nom de *Makinac*. C'est ce même P. Marquette. qui découvrait, en 1673, avec Louis Jolliet, le fleuve Mississipi.

" Deux ans après cette découverte, dont il a publié la relation, comme il allait de Chicagou à Michillimakinac, il entra, le 18 mai 1675, dans une rivière qui porte aujourd'hui son nom (dans l'Etat du Michigan), à l'entrée de laquelle il dressa son autel et y dit la messe. Il s'éloigne un peu pour faire son action de grâces, et prie les deux hommes

qui conduisaient son canot de le laisser seul pendant une demi-heure. Ce temps passé, ils allèrent le chercher, et furent très surpris de le trouver mort ; il se souvinrent néanmoins qu'en entrant dans la rivière, il lui était échappé de dire qu'il finirait là son voyage. Son corps fut inhumé sur le bord de la rivière, et, l'année suivante, transporté à Michillimakinac." (CHARLEVOIX, livre III, p. 314).

Il n'était âgé que de 38 ans. Sa mort était bien digne d'un disciple de Loyala.

Nicolas Baune, ou *Beaune*, ou *Bosne*, venait du gouvernement de Montréal.

François Clairambaut, Sieur d'Aigremont, dont Beaune était le secrétaire, remplissait les fonctions de délégué de l'Intendant de la Marine, et il était aussi député de la Cour pour visiter les postes avancés de la Nouvelle-France. En 1704, il était à Montréal ; en 1708, au Détroit, et, en 1716, à Québec, etc.

LA RUE DE BUADE

Cette rue était bornée comme suit : vers l'ouest, par la place qui était devant la cathédrale et les Jésuites, et, vers l'est, par la place qui se trouvait en face de l'évêché, sur le site du Parlement détruit par le feu, en 1883. Elle a les mêmes limites aujourd'hui.

Remarquons que, sur cette place située devant la cathédrale et les Jésuites, il y eut, plus tard et à venir jusqu'à vers 1875, un marché public.

La rue *de* Buade, comme on l'appelait anciennement et *avec raison*, doit son nom à Louis *de* Buade, comte de Palluau et de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, 1o. de 1672 à 1682, et 2o. de 1689 à 1698. La vie de ce gouverneur distingué est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler au long dans cette étude historique. Bornons-nous à un seul trait de son administration.

Nous étions en octobre 1690. Le génral Phipps (Sir William) marchand de Massachusetts, tout orgueilleux encore de la prise qu'il venait de faire de Port-Royal, en Acadie, était venu avec une flotte redoutable faire le siège de Québec. Il envoie à Frontenac un parlementaire, qui demande une réponse dans une heure. C'est alors que Frontenac fit cette réponse digne des Temps héroïques : " Allez dire à votre général que je vais lui répondre dans une heure par la bouche de mes canons. " Et Québec, alors, était affaibli, presque désarmé et incapable de supporter un long siège.

C'est dans cette attitude si fière, si belle du noble vieillard, que notre sculpteur distingué,

M. Hébert, vient de le représenter au moyen d'une statue de hauteur héroïque, que notre gouvernement a eu le bon esprit de lui commander, et qui orne, depuis le 19 d'octobre de cette année, la façade principale de l'Hôtel du Gouvernement.

Nous avons à Québec, la terrasse Frontenac, rendez-vous favori de toute la ville, endroit charmant, enchanteur par le magnifique panorama qui se déroule aux regards de tous côtés ; panorama unique au monde ; terrasse digne de porter un aussi grand nom. Et faut-il le dire ? nous avons aussi, à Québec, des individus d'importation britannique que le nom de cette terrasse semble offusquer et qui voudraient le remplacer par une appellation anglaise. Si ce n'est pas du fanatisme réchauffé (de 1837, par exemple), c'est à coup sûr parce que ce grand nom de Frontenac jette trop d'ombre sur leur médiocrité que ces gens agissent aussi stupidement.

En 1716, la rue de Buade avait 50 habitants et 9 feux. Il y avait : 1 marchand ; 1 menuisier ; 1 sergent et 1 lieutenant des troupes ; 1 charretier et un aubergiste.

Sur cette rue demeuraient deux personnages distingués : Claude de Bermen de la Martinière, premier conseiller du Conseil Supérieur de Québec, et Charles de Monseignat, contrôleur de la marine et receveur du Domaine.

De Bermen est écrit de *Berman* par Mgr Tanguay. Cependant, l'auteur de ce nom, dont on voit la signature aux délibérations du Conseil Supérieur, écrivait : *De Bermen.* En 1716, ce conseiller, juge et lieutenant général et civil, avait 80 ans. Il n'y avait que 3 octogénaires alors, à Québec : de Bermen, Barbe Renaud, veuve Charpentier, 80 ans, et Adrien Le Comte, veuf, 86 ans.

Le conseillier de Bermen était à sa troisième femme, en 1716. La première fois, il s'était marié à Anne Després, veuve de Jean de Lauzon, noyé à l'île d'Orléans, comme nous l'avons déjà vu. Sa deuxième femme était Marie-Anne Cailleteau, décédée en 1708. En 1716, il avait pour troisième et dernière femme, Marie Molin, fille d'un banquier de Paris. Il mourut en 1719, âgé de 83 ans, et il fut inhumé dans l'église.

De Bermen demeurait sur l'emplacement de l'Hôtel des Postes actuel.

De Monseignat avait été secrétaire de Frontenac. Il était conseiller et contrôleur de la marine depuis 1704. Il se maria deux fois, et n'eut des enfants (7) qu'avec sa première femme : Claude de Xaintes, morte en 1702 et enterrée dans l'église. Deux ans après, il se mariait à Marguerite Deleseneraс ou *Delesnerac.* Il mourait en 1718, et fut inhumé dans l'église.

Le dernier de ses enfants, né en 1701, Charles-René, signait : " De Monsignat de Chambray."

LA RUE SAINTE-FAMILLE

Cette rue n'avait pas alors le parcours qu'elle a maintenant. Elle partait de la boulangerie du Séminaire de Québec, presque à l'encoignure actuelle des rues Sainte-Famille et de la Fabrique, et allait, en descendant, jusqu'aux remparts et la rue Saint-Joseph ; c'est-à-dire qu'elle parcourait la rue Sainte-Famille et la rue Garneau d'aujourd'hui.

Il n'y avait que 44 âmes et 7 feux. Les sept chefs de famille de cette rue se répartissaient comme suit : Etienne Dubreuil, notaire (près de la boulangerie) avec sa femme et 10 enfants ; Pierre Gratis, maçon, avec femme et un neveu ; Jean Cluseau dit l'Orange, tambour-major, avec femme et 11 enfants, Guillaume Nicolas, menuisier, avec femme, 2 enfants et 1 sœur de sa femme ; Pierre Dupuis dit Saint-Pierre, journalier, femme et 3 enfants ; François Renaud, journalier, seul avec sa femme, et Jean Boucher dit Belleville, maçon, femme et 2 enfants. Ce Belleville a déjà été nommé en parlant de la rue Couillard.

Etienne Dubreuil eut trois femmes : Marguerite Le Gardeur, (en 1691), Marie-Anne Chevalier

(en 1703) et Marie-Jeanne Routier (en 1713). Il mourait en 1734, à l'âge de 70 ans.

Le notaire Dubreuil, chargé d'une nombreuse famille, était pauvre, et, sans le travail que lui procurait constamment le Séminaire de Québec, il aurait connu la misère. On voit, aujourd'hui, aux archives de cette ancienne et bienfaisante institution, une masse de vieux documents transcrits par Etienne Dubreuil.

RUE SAINT-JEAN

Cette rue, en 1716, ne partait que du coin du jardin des Pauvres de l'Hôtel-Dieu et finissait aux fortifications ; et ce jardin des Pauvres occupait le terrain qui sert de site à l'hôtel d'Albion et ses dépendances.

Cette rue doit son nom à *Jean* Bourdon, ingénieur en chef et procureur de la Nouvelle-France, où il arriva, en 1634, (le 8 août) avec M. LeSueur de Saint-Sauveur, prêtre. Il obtint, en 1637 et en 1639, les seigneuries de Dombourg et Neuville, aujourd'hui la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville. Il prit possession de la baie d'Hudson, au nom du roi, en 1656 ; il fut membre du Conseil Souverain dès l'année de sa formation, en 1663 ; mais s'étant montré hostile aux injustes prétentions du gouverneur de Mésy, il fut destitué, en

1665, sans aucune forme de procès, et " renvoyé en France," dit un document que j'ai sous les yeux. Il dut revenir au pays, cependant, puisque Mgr Tanguay dit : " Homme d'une haute réputation, probité et intelligence, il fut inhumé dans la chapelle du Scapulaire, en l'église de N.-D. de Québec."

Il avait droit au titre de *Sieur de Saint-François.* Il s'était marié à Québec, en 1635, à Jacqueline Potel, morte en 1654, à la suite d'une chute. L'année suivante, il se remariait à Anne Gasnier, veuve de Jean-Clément du Vault, seigneur de Monceaux et chevalier de Saint-Louis. Il n'eut point d'enfant de cette femme ; mais il en eut 8 de la première, dont 4 filles.

Ces quatre filles se firent toutes religieuses. L'aînée, Geneviève, née en 1638, devint religieuse ursuline sous le nom de Sœur Saint-Joseph ; la dernière des filles, par ordre de naissance, Anne, née en 1644, se fit aussi ursuline sous le nom de Mère Sainte-Agnès, et fut la sixème supérieure de cet ancien cloître fondé, ici, en 1639, par Mme de la Peltrie.

La deuxième fille, Marie, née en 1640, se fit hospitalière sous le nom de Sœur Marie-Thérèse de Jésus ; la troisième, Marguerite, née en 1642, devint aussi Sœur hospitalière et fut l'une des quatre fondatrices de l'Hôpital Général, en 1693.

Enfin, Jean Bourdon traça, en 1641, la première carte du Canada français. Mgr Tanguay a annexé une copie fac-similée de cette carte à la fin du premier volume de son *Dictionnaire Généalogique.*

Quant à M. Jean LeSueur de Saint-Sauveur, prêtre qui vint au pays en même temps que Jean Bourdon, il prit ce nom de *Saint-Sauveur* parce qu'il avait été curé de Saint-Sauveur de Thury, en Normandie. Il fut le premier prêtre séculier du pays. Il fut d'abord chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec et desservit la chapelle Saint-Jean, sur le coteau Sainte-Geneviève, où demeurait Jean Bourdon. Il mourut à l'Hôtel-Dieu, en 1668, à l'âge de 70 ans.

Mgr Langevin (*Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport*, p. 117) dit : " Un des faubourgs de Québec porte aujourd'hui le nom de Saint-Sauveur en souvenir de ce vénérable prêtre."

Le faubourg de Saint-Sauveur fait partie de la ville de Québec depuis un an.

Il n'y avait qu'un marchand sur la rue Saint-Jean, en 1716 : Charles de Blé, établi dans les environs de l'encoignure de cette rue et de la Côte du Palais. On y trouvait aussi un cabaretier et une cabaretière : Louis d'Autrèpe dit La Noix et Marguerite Boutin, veuve de Jacques Quesnel. Un cordonnier et un forgeron habitaient

aussi cette rue. Deux Anglais : Jean Willy ou plutôt *Willis*, natif d'Oxford, Angleterre, cordonnier, et Thomas Le Golden, journalier, étaient établis sur cette rue.

Sur la rue Saint-Jean demeurait encore Paul Denis de Saint-Simon, conseiller. Sa résidence était à une petite distance des fortifications.

Paul Denis, Sieur de Saint-Simon, grand prévôt de la Maréchaussée et conseiller, était marié à Louise-Madeleine Des Peiras (Mgr Tanguay dit : *Marie* Madeleine *Depeiras*) ; il eut 13 enfants. Une des filles de cette nombreuse famille, Marie-Angélique, se fit hospitalière sous le nom de Sœur Saint-Hyacinthe ; elle mourut en 1750, âgée de 66 ans. Alexandre, son frère, se fit prêtre, le 14 juillet 1720, et mourait un peu plus d'un an après, ayant desservi seulement la paroisse de Saint-Jean, île d'Orléans. Il n'avait que 25 ans et 4 mois.

RUE QUI EST LE LONG DU JARDIN DU FORT
(aujourd'hui : *la rue des Carrières*)

Il n'y avait que 3 feux ou habitations, renfermant 24 âmes. C'étaient, en partant du côté nord : Pierre Chauvet dit La Gerne, sa femme et 5 enfants ; Jean Marchessault dit Laramée, charretier, avec sa femme, 1 enfant et 1 cousine, et

Pierre Le Vasseur, menuisier, avec sa femme et 11 enfants.

RUE DE LA CANOTERIE

Cette rue qui a conservé son nom jusqu'à ce jour, avait à peu près le même parcours qu'elle a maintenant, sous le nom de *Côte de la Canoterie*. Dans les commencements de la colonie, il n'y avait pas de rue Saint-Paul (elle n'a été ouverte que vers 1816) ; là où elle passe aujourd'hui, c'étaient les eaux du fleuve qui venaient, à chaque marée haute, baigner le pied de la falaise. Les Jésuites qui allaient souvent à leur chapelle établie sur les bords de la rivière appelée par les Montagnais *Cabir-Coubat*, *Sainte-Croix* par Jacques-Cartier, et rivière *Saint-Charles* par nous, tenaient amarrés au pied du cap et là où finit aujourd'hui la Côte de la *Canoterie*, leurs canots. Dans le temps, cette rue ne fut qu'un sentier taillé en biais dans le flanc du cap, que suivaient les bons Pères pour se rendre à leur canoterie.

En descendant, aujourd'hui, de la Haute-ville pour se rendre à cette côte de la Canoterie, il y a, aux remparts, à l'endroit où elle commence, une autre rue qui porte un beau nom historique : celui de *Dambourgès*.

Le colonel François Dambourgès vint au pays en 1763. Par son héroïsme, il contribua à la défaite d'Arnold, au Sault-au-Matelot, le 31

décembre de 1775. En 1791, il représentait le comté de Devon, aujourd'hui Montmagny. Carleton, devenu lord Dorchester et gouverneur anglais, le nomma colonel de milice en récompense de ses services. Dambourgès mourait en 1798, à Montréal.

Il y avait, sur le haut de la côte de la Canoterie, en 1716, deux habitations avec 17 âmes. C'étaient: Alexandre Devins dit La Rose, avec sa femme et 6 enfants, et Guillaume Gaillard, conseiller (veuf) avec 5 enfants et 3 domestiques.

Guillaume Gaillard, " conseiller, bourgeois et seigneur de l'île et comté de Saint-Laurent " (île d'Orléans), mourut en 1729, à Québec, âgé de 60 ans ; il fut inhumé dans l'église.

Il se maria deux fois : 1° en 1690 avec Marie Nepveu, décédée en 1714 ; 2° avec Louise Catherine Denis, en 1719. Il eut 13 enfants de sa première femme, et il n'en eut pas de la seconde. Deux de ses filles, Marie-Louise et Louise-Claire, se firent religieuses ursulines sous le nom, la première, de Sœur de la Sainte-Vierge, et l'autre sous celui de Sœur Saint-Thomas. Celle-ci mourait en 1773, celle-là, en 1764.

LA RUE DU TRÉSOR

Cette rue est désignée comme suit au recensement de 1716 : " Petite rue depuis la place du fort jusqu'au cimetière qui joint au presbytère."

" Cette petite rue " avait donc le même parcours que la rue actuelle du Trésor. Pour bien comprendre cette partie de la description :..." jusqu'au cimetière qui joint au presbytère," il faut savoir qu'à cette époque reculée, on enterrait les morts et cela jusqu'à 1825, à peu près, au sud comme au nord de l'église ou la basilique d'aujourd'hui.

Cette petite rue ne contenait que 3 feux et 14 habitants : Dominique Otion (ou *Aussion*) dit Petit, cabaretier, occupait l'encoignure où se trouve maintenant la librairie de MM. J.-O. Filteau et frère ; Jean Filiault dit Dubois, menuisier, un peu plus loin, et, à l'autre encoignure, René Ceillu ou plutôt *Leillu* dit Lanoue, dont l'état n'est pas indiqué

Otion était seul avec sa femme.....et ses carafes. Filiault avait femme et 7 enfants, et Leillu, sa femme et 1 enfant.

Voici donc pour les rues de cette époque : Rues de la Canoterie, Couillard, de Buade, de la Montagne, de Meulles (Champlain), des Jardins, des Pauvres, (rue de la Fabrique, partie des rues Saint-Jean et du Palais), du Cul-de-Sac, du Trésor, le long du jardin du Fort (des Carrières), Notre-Dame, du Palais, du Sault-au-Matelot, Sous-le-

Fort, Sainte-Anne, Saint-Jean, Saint-Joseph (Sainte-Famille, etc.), et Saint-Louis, en tout : 18 rues, dont la plupart ont conservé leurs noms primitifs, et quelques-unes leur physionomie ancienne.

Outre ces 18 rues, il y avait encore, en dehors des fortifications, des habitations, comme à la Petite-Rivière, où l'on trouvait un groupe de 7 feux et 44 âmes. La Petite-Rivière d'alors, ou le hameau connu sous ce nom, s'étendait depuis l'Hôpital Général, au pied de la rue Saint-Ours actuelle, et longeait la rivière Saint-Charles, en allant vers l'est jusqu'à la maison d'un nommé Pierre Dion inclusivement. Ce Dion, dit le recensement, était marié à Geneviève *Sauteux*, et Mgr Tanguay lui donne le nom de *Fauteux*, et *Faudeux* et *Gaudin*. L'habitation de Pierre Dion ou Guyon devait se trouver dans le voisinage de la rue de la Couronne, sur le bord de la rivière.

Il y avait aussi quelques habitants à la Canardière, sur la Grande-Allée, à la Vacherie (aujourd'hui Saint-Roch), sur le coteau Sainte-Geneviève, etc.

Remarquons aussi que le chiffre de 2,369 donné comme chiffre *probable* de la population de Québec, en 1716, devait être de beaucoup plus élevé, si l'on tient compte des groupes d'habitants localisés

comme il vient d'être indiqué, et si l'on veut bien se rappeler que, dans le recensement, il n'est fait aucune mention de la population de l'évêché, des deux séminaires, des soldats, des Ursulines, de l'Hôtel-Dieu, des Sœurs de la Congrégation, à la Basse-Ville, de l'Hôpital-Général, etc. Prenons, par exemple, seulement trois de ces maisons: l'Hôtel-Dieu, les Ursulines et l'Hôpital-Général. La première de ces institutions avait, en 1716, 58 religieuses ; la deuxième, 42, et la troisième, 17 ou 18.

La paroisse de Québec, à cette époque, dit M. l'abbé L. Beaudet, renfermait dans son étendue : 1° la Haute-Ville ; 2° la Basse-Ville ; 3° la Canardière ; 4° Saint-Jean (devenu faubourg, puis paroisse de ce nom depuis 4 ou 5 ans) ; 5° la Petite-Rivière, et 6° Saint-Michel, ou Bergerville d'aujourd'hui.

La Haute-Ville d'alors renfermait : 1° le château Saint-Louis, résidence des gouverneurs ; 2° le Palais de l'Intendant, lui servant de résidence (quoique situé sur la rue Saint-Vallier, il faisait partie de la Haute-Ville) ; le Palais Episcopal (sur le site du Parlement détruit par le feu, en 1883) ; le Séminaire de Québec ; les Jésuites ; les Récollets ; les Hospitalières (l'Hôtel-Dieu) ; et les Ursulines, et les habitations ou feux indiqués au cours de ces articles.

Les limites de la Basse-Ville étaient, d'un côté, depuis le pied de la Côte de la Canoterie jusqu'à l'extrémité sud du Cul-de-Sac, et, de l'autre côté, depuis le pied du cap jusqu'au fleuve.

Saint-Jean commençait, comme aujourd'hui, en dehors de la porte de ce nom et courait, dans la direction de l'ouest, du nord et du sud, ne dépassant point de beaucoup le coteau Sainte-Geneviève, au delà duquel ne se trouvaient que trois ou quatre habitations.

A cette époque, les mots *la paroisse* et *la cathédrale* étaient synonymes. Il y avait une chapelle succursale, (à la Basse-Ville), érigée en 1688. En 1690, elle prit le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire, en commémoration de l'insuccès de Phipps devant Québec, cette même année.

En 1711, l'amiral anglais Walker remontait le fleuve avec 84 bâtiments et 9,500 hommes, pour s'emparer de Québec. Une partie de sa flotte alla se briser sur les récifs de l'Ile-aux-Œufs, d'où il rebroussa chemin. Cette facile victoire sur un ennemi puissant, considérée comme une intervention miraculeuse, valut à la chapelle de la Basse-Ville l'appellation de Notre-Dame-*des-Victoires*. En 1759, au dernier siège de Québec, sous le régime français, elle fut détruite par les batteries de Wolfe érigées sur les hauteurs de Lévis. Elle ren-

fermait, entre autres souvenirs précieux, le drapeau qu'une des batteries de la Basse-Ville avait fait tomber à la mer et appartenant au vaisseau-amiral (celui de Phipps). Ce drapeau fut enlevé à l'ennemi par un soldat canadien qui, sous le feu de la flotte anglaise, alla s'en emparer à la nage et à une grande distance du rivage. On prétend qu'une partie des murs de cette ancienne relique appartient à l'église actuelle, située au même lieu, sur la rue Notre-Dame.

Quant à l'église de la paroisse ou la cathédrale, devenue la Basilique, ce ne fut, en premier lieu, qu'une chapelle construite, à quelques pieds près, sur le même site, par Champlain, en 1633, ou deux ans avant sa mort. Elle reçut le nom de *Notre-Dame-de-Recouvrance*, en action de grâces de ce que Québec avait été restitué à la France par le traité de Saint-Germain-en Laye, en 1632. Par ce traité, l'Angleterre remettait à la France le Canada et l'Acadie

Notre-Dame-de-Recouvrance, ou l'église paroissiale, fut détruite par le feu, en 1640, rebâtie, et détruite encore, en 1759.

En 1716, M. Thomas Thiboult était le curé de Québec, et M. Goulvin Calvarin, son vicaire. M. Thiboult fut supérieur du Séminaire de Québec, grand pénitencier du chapitre, etc. et mourait à

l'Hôtel-Dieu de cette ville, en 1724. Il était venu au pays en 1710.

M. Calvarin était Breton et arrivait à Québec en 1701. De 1705 à 1708, il desservit la cure de Saint-Thomas, nommé, alors, *Pointe-à-la-Caille*. En 1712, il devint chanoine, et il mourait en 1722.

A propos du traité de Saint-Germain-en-Laye, un mot et j'ai fini cette esquisse historique et topographique.

Québec tombait au pouvoir des frères Kertk, le 16 de juillet 1629 et fut remis à la France par le traité ci-dessus. Pendant ces 3 années d'occupation anglaise, de 1629 à 1632, combien y eut-il de familles françaises qui demeurèrent au pays ?... Cinq seulement, d'après les meilleures autorités : la veuve de Louis Hébert (celui-ci mort en 1627) remariée à Guillaume Hubou, le 16 mai 1629 ; Guillaume Couillard, marié, en 1621, à Guillemette Hébert, fille de Louis ; Pierre Desportes, Nicolas Pivert et Abraham Martin, formant en tout 21 âmes, sans compter les domestiques.

Abraham Martin dit l'Ecossais mérite une mention spéciale.

Marié à Marguerite Langlois, il eut 10 enfants, et il mourut à Québec, en 1664. Il était pilote royal en la Nouvelle-France. Il eut l'honneur

de léguer son nom au terrain où se rencontrèrent les armées de Montcalm et de Wolfe et sur lequel se décida le sort du pays : les *Plaines d'Abraham.* Il a aussi donné son nom à une côte bien connue : la *Côte d'Abraham.*

" Il est digne de remarque, dit Mgr Tanguay, que Mgr Taché, évêque de la Rivière-Rouge, compte à la fois parmi ses ancêtres, en ligne directe, les trois premiers propriétaires de Québec : Louis Hébert, Guillaume Couillard et Abraham Martin."

Le neuvième enfant d'Abraham Martin, Charles-Amador, fut le deuxième prêtre canadien. Il fut baptisé par le P. Le Jeune, le 7 de mars 1648 ; il eut pour parrain *Charles-Amador* de Saint-Etienne, Sieur de la Tour, qui se rendit célèbre par sa bravoure et sa fidélité à la France, dans les guerres de l'Acadie. Ce fut ce deuxième prêtre canadien qui bâtit à Beauport, en 1672, la première chapelle de pierre pour remplacer l'ancienne qui était de bois. Après avoir été curé de cette paroisse jusqu'à 1677, il passa à la cure de la Sainte-Famille, île d'Orléans ; fut fait chanoine du chapitre de Québec, à sa création, en 1684, et fut nommé curé du Château-Richer, en 1685. En 1698, il était curé de Notre-Dame de Foye, où il mourait le 19 de juin 1711, âgé de 63 ans.

Le *premier* prêtre *canadien* fut Germain Morin, fils de Noël Morin et d'Hélène Desportes, veuve de Guillaume Hébert, qui était le fils aîné du premier habitant de la Haute-Ville, en 1617, comme nous l'avons déjà vu.

Je ne saurais terminer cette étude sans indiquer les sources auxquelles j'ai puisé les renseignements qu'elles renferme : *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay et son *Répertoire* du clergé ; Charlevoix ; *Relations des Jésuites* ; quelques manuscrits des Archives de Québec ; le recensement de 1716, transcrit et publié par M. l'abbé L. Beaudet, il y a 3 ans, etc.

M. l'abbé A. Rhéaume, du Séminaire, m'a fourni aussi plusieurs renseignements précieux.

Pour la partie topographique, je me suis servi largement des anciennes cartes de Québec, formant partie de la collection du major Roy, dont il est parlé dans ce livre, sous le titre : *Fortifications du Canada.*

Je dois aussi, pour cette partie, des remercîments à M. Geo. Saint-Michel et à M. L.-P. Vallerand, tous deux dessinateurs au Département des Travaux Publics, à Québec.

A TRAVERS NOS ARCHIVES

I

Il y a 180 ans (le 6 d'octobre 1710), Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, présentait au Conseil Souverain, établi à Québec, en 1663, par Louis XIV, une " Requeste contenante qu'il a plû au Roy de luy accorder des lettres de *noblesse pour luy et sa famille par lettres patentes* données à Versailles le dix septieme juin 1707, signées Louis et sur le reply par le Roy : Phelippeaux et scellées du grand sceau en cire verte sur lacet de soye verte et rouge addressées a ce Conseil pour estre enregistrées, tendante a ce qu'il plust a la Cour en ordonner lenregistrement, " etc.

Les délibérations du Conseil ajoutent :

" Lesd. lettres d'anoblissement soubz le Contrescel desquelles est attaché l'acte accordé aud. Sieur Boucher par le Sieur d'Hozier, juge général des armes et Blazons de France, le vingt sixieme auril 1708 ".

Et le Conseil décide que " lesdittes lettres d'annoblissement accordées aud. Sieur Boucher seront registrées au greffe d'Iceluy pour Joüir par led. Sieur Boucher et ceux de sa famille des Contenûs en Icelles ".

Ce Pierre Boucher, auteur d'une descendance nombreuse et fort distinguée, était le fils de Gaspard Boucher et de Nicole Lemaine, venus de Langy, dans l'évêché de Mortagne, en France. Mgr Tanguay dit :

" Gaspard Boucher compte, parmi ses descendants, des gouverneurs, des évêques, des juges, etc., et un grand nombre des plus remarquables familles du Canada ".

Pierre Boucher se maria, en premier lieu et en 1648, à Marie-Madeleine Chrétienne ; elle ne vécut que peu de temps, n'ayant eu qu'un seul enfant, baptisé en 1649, le 11 de décembre.

Le 9 juillet de 1652, Pierre Boucher se remariait à Québec, avec Jeanne Crevier ; seize enfants naquirent de cette seconde union. Pierre, l'aîné des seize se maria à Charlotte Denys, à Québec ; Marie, à René Gauthier, aux Trois-Rivières ; Lambert, à Marguerite Vauvril, à Québec ; Joachim fut tué par les Iroquois, dans un combat ; il était âgé de 33 ans ; Ignace se mariait, à Montréal, avec Marie-Anne Marganne de la Valtrie ; Madeleine se maria, à Boucherville, avec Pierre le Gardeur ; Marguerite se mariait, au même endroit, à Nicolas Duneau-Dumuy ; Philippe, né au lendemain de Noël de 1665, fut ordonné prêtre en 1689 ; nous le reverrons plus loin, ainsi que son autre frère, prêtre aussi ; Jean se maria à

Lévis, avec Françoise-Claire Charest, en 1692, puis, en 1729, à Françoise Godefroy ; René eut pour femme Françoise Mailhiot ; Jeanne se mariait, en 1695, à Jacques-Charles Sabrevois de Bleury ; Louise ne se maria point ; Nicolas, né en 1672, fut ordonné prêtre en 1696 ; Jean-Baptiste épousa Thérèse de Hertel ; Jacques mourut à l'âge de 15 ans, et Geneviève, la dernière de cette nombreuse famille, née en 1676, se fit religieuse ursuline, à Québec, sous le nom de sœur Saint-Pierre : elle fut inhumée aux Ursulines, en 1766, à l'âge avancé de 90 ans.

Quant au prêtre Philippe, mentionné plus haut, il devint curé du cap Saint-Ignace, l'année même de son ordination, en 1689. L'année suivante, il fut nommé curé de la Pointe-Lévis (Saint-Joseph), qu'il desservit jusqu'au 8 d'avril 1721, jour de sa mort. Il est inhumé dans le sanctuaire de l'église Saint-Joseph de Lévis, du côté de l'Evangile. Les registres de cette ancienne paroisse (fondée en 1679) disent : " Son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, surtout de celles de ses paroissiens, mettront sa mémoire en bénédiction auprès de tous ceux qui en auront connaissance."

Ce saint prêtre fit don de sa bibliothèque et d'une terre de 5 arpents sur 70, à ses successeurs

à la cure de Saint-Joseph ; c'est sur cette terre qu'a été construit le Monument de Tempérance.

Quant à sa bibliothèque léguée, il y a 169 ans, elle existe encore. On la conserve avec soin dans une des pièces du presbytère actuel, et le curé d'aujourd'hui, Messire Edouard Fafard, le digne successeur de Messire Boucher, se fait un véritable plaisir de montrer cette relique aux curieux. Avis aux amateurs de livres anciens et reliés d'après la mode de cette époque reculée.

Nicolas-*Michel* Boucher, le frère de Philippe, devint curé de Sainte-Anne de Beaupré, en 1698, ou deux ans après son ordination. En 1707, il était curé de Saint-Jean, île d'Orléans, et il mourut curé de cette paroisse, à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 30 juillet 1733. Il fut inhumé dans la cathédrale.

II

A la même date (le 6 octobre 1710), on lit ce qui suit dans le cahier des *Délibérations du Conseil Souverain* :

" Veû par le Conseil les lettres de naturalité accordées par Sa Majesté à Jean Thomas, Anglois de nation et à plusieurs autres Anglois et Angloises nommez ausdittes lettres présentées par Monsieur l'Intendant addressées à ce conseil auecq mandement de les faire registrer et Jouïr

du Contenû en icelles Lesd. Thomas et autres y nommez, données a Versailles au mois de may dernier signées LOUIS et plus bas par le Roy Phelippeaux et scellées du grand sceau en Cire verte Sur Lacet de soye rouge et verte, etc.

Le Conseil faisant droit sur led. requisittoire a ordonné et ordonne que les dittes lettres de naturalité seront registrées au greffe d'iceluy pour Joüir par les impetrans y denommez du Contenû en icelles.

Signé : RAUDOT.

Il n'y a pas de doute que ces Anglais et Anglaises, en demandant leurs " Lettres de naturalité," n'avait d'autre objet en vue que de jouir des droits civils accordés aux citoyens nés français. Il est fort probable aussi que la plupart de ces *naturalisés* étaient des ci-devant prisonniers capturés pendant les guerres incessantes de l'époque, et qu'il se décidèrent, après un certain temps, à demeurer au pays, comme cela se voit aujourd'hui parmi nos compatriotes de l'autre côté de la frontière, qui se font naturaliser citoyens américains, afin de jouir des bénéfices civils que confère ce titre.

Une autre question surgit ici. Ce THOMAS, " Anglois," nommé dans l'acte ci-dessus, ne serait-il pas Thomas *Le Golden*, dont le nom paraît sur le recensement de Québec de 1716 ?

Aux chercheurs à répondre.

JEAN MARTEL

On a parlé beaucoup, ici et à l'étranger, des vertus prolifiques de notre race, et l'on a eu raison ; car, dans l'histoire des peuples, on n'en trouve pas un seul qui ait donné des preuves de qualités proligères comparables à celles du peuple acadien et canadien. Pour ne parler que de celui-ci, je désire citer le nom d'un vrai *Canayen* du bon vieux Temps : JEAN MARTEL. Cet exemple est de nature à désespérer tous les francophobes de l'espèce des McCarthy, des Meredith, etc.

Jean Martel était le fils d'Honoré Martel, venu au pays vers le milieu du 17me siècle.

Cet Honoré Martel, qui paraît être le premier de son nom établi dans la Nouvelle-France, se fixa d'abord à Québec. (Voir *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay). En 1668, il se mariait à Québec, avec Marguerite L'Admiraut ou Lamiraud. Ils eurent 14 enfants, dont les sept premiers naquirent à Québec, quatre à la Pointe-aux-Trembles de Québec, et les trois autres à Québec même. Ceci nous porte à croire qu'il revint à la ville après avoir été demeurer à la Pointe-aux-Trembles, de 1680 à 1689.

Devenu veuf, il se remariait, en 1707, avec Marie Marchand, veuve de Jean Labbé. Il n'y eut point d'enfants de cette seconde union.

JEAN, le sujet de cet article, était le deuxième enfant de cette famille de quatorze ; il naissait le 4 janvier de 1671. Il se fixait à Québec, où il était marchand, et, en 1703, à l'âge de trente et un ans et quelques mois, il se mariait à Marie-Anne Rouville. La date du contrat de mariage est du 1er mai de cette année.

Ce contrat, d'après le Greffe du Saguenay, fut passé par le père Michel Bruslé, missionnaire, récollet, qui déservit Contrecœur, Rimouski et autres lieux, de 1706 à 1718. Il était venu au pays, en 1698.

De cette première femme, Jean Martel eut neuf enfants, tous nés à Québec, et, chose assez remarquable, tous des garçons, dont deux furent prêtres : François, né en 1706, et Joseph-Nicolas, né en 1721. Le premier fut ordonné en 1731. Il fut nommé, quelques jours après, curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, où il demeura jusqu'à sa mort, le 12 février 1762, âgé de 58 ans. Il fut inhumé dans l'église de sa paroisse par M. de Voble, curé de la paroisse voisine : Saint-Jean.

Au sujet du curé François Martel, voici une fort jolie légende.

" Lorsque tous les habitants de l'île d'Orléans désertèrent leur île, en 1759, le curé Martel resta seul dans son presbytère. Un officier anglais entra chez lui et fut charmé de son aménité et de ses manières polies ; il le fit bientôt connaître au général Murray, qui voulut lui-même le visiter. On dit que le général fit bâtir à ses frais le bout nord-ouest de son presbytère, pour mettre le curé plus à l'aise." (*Répertoire du Clergé.*)

L'autre fils de Jean Martel (Joseph-Nicolas) fut ordonné prêtre vers 1756. Il entra chez les Jésuites et passa en France.

Il revint au pays, en 1764, et fut chargé, la même année, de la paroisse de Saint-Laurent, où était mort son frère, comme nous venons de le voir. Il se noyait, le 4 d'août 1772, et fut inhumé à Contrecœur.

Vers 1722, Jean Martel devenu veuf, paraît avoir quitté Québec pour aller s'établir à la Baie Saint-Paul, où il se mariait pour la deuxième fois à Anne Simard, en 1724 ; il avait alors 53 ans, et sa nouvelle femme 23 ans. De cette deuxième union naquirent cinq enfants, dont trois garçons et deux filles, tous nés à la Baie Saint-Paul.

Redevenu veuf en 1731, il se remariait en 1732, pour la troisième fois, à la Baie Saint-Paul, avec Marie-Joseph de Lavoye, âgée de 21 ans, et il avait, lui alors, 61 ans. De cette troisième union, il y

eut cinq enfants : un garçon, trois filles et un anonyme, nés tous les cinq à la Baie Saint-Paul.

Encore veuf pour la troisième fois, en 1741, il prenait sa quatrième femme, en 1742 : il avait alors 72 ans. Cette quatrième femme se nommait Marie-Clotilde Debien, de l'Ile-aux-Coudres ; elle n'était âgée que de 18 ans !

Vers cette année de son quatrième mariage (1743), il semble que Jean Martel alla s'établir aux Eboulements, car le premier enfant de cette union fut baptisé à cet endroit, et les autres à l'Isle-aux-Coudres, où il alla s'établir, vers 1745.

De cette quatrième et dernière union sortirent dix enfants : trois garçons et sept filles. La dernière, Marie-Louise, naissait le 1er janvier 1761, et son père, à cette date, était âgé de 90 ans ! Il mourait l'année suivante, le 22 septembre, et fut inhumé à la Baie Saint-Paul.

Ce vigoureux Martel eut donc VINGT-NEUF enfants de ses quatre femmes et faisait baptiser lorsqu'il n'avait plus que dix ans pour finir son siècle. Où est la nation qui peut montrer un exemple de vigueur sénile comme celui que nous offre Jean Martel ?

——— oo ———

POUR " LE PIONNIER " (1)

" Il est un âge dans la vie
" Où chaque rêve doit finir
" Un âge où l'âme recueillie
" A besoin de se souvenir."

On me demande, à titre d'ancien rédacteur et correspondant du *Pionnier*, d'écrire quelque chose pour son 25e anniversaire : " Tous les sujets sont bons, me dit-on, sauf la politique." A défaut des questions brûlantes qu'enfante tous les jours cette mégère, recueillons-nous un instant et voyons les étapes parcourues par *Le Pionnier* depuis 1866 : vingt-cinq ans, c'est un bel âge pour un journal, *dans notre pays*, où les journaux, le plus souvent, vivent *ce que vivent les roses.*

En 1855 (il y a 35 ans) je visitais Sherbrooke pour la première fois. Il n'y avait alors, dans cette ville en herbe, que peu de familles d'origine française (parmi celles-ci figurait la famille Camirand) et rien ne faisait prévoir que notre race dût s'y porter en nombre, comme elle l'a fait depuis.

Aujourd'hui, nos compatriotes ont la très grande majorité dans les cantons pris ensemble, et même à Sherbrooke.

---

(1) A propos du vingt-cinquième anniversaire du *Pionnier de Sherbrooke*, célébré le 13 d'octobre de cette année.

Dix ans après, en 1866, deux jeunes avocats, ayant beaucoup plus de patriotisme que d'argent, s'unirent pour fonder *Le Pionnier* : je viens de nommer M. L.-C. Bélanger et M. H.-C. Cabana. Le premier s'était chargé de la rédaction et l'autre de l'administration et de la garde des fonds. Cette dernière occupation ressemblait bien à une sinécure ; car les fonds ne furent jamais abondants dans la caisse du *Pionnier*, à son début. Les deux jeunes disciples de Thémis suppléaient à la rareté du numéraire par de l'énergie, du dévouement et la plus stricte économie.

En 1874, M. Bélanger quitta *Le Pionnier* pour fonder un autre journal : *Le Progrès*, remplacé, plus tard, par *Le Progrès de l'Est*, qui vit encore.

Après quelques difficultés financières, qui semblent inhérentes à presque tous nos journaux, et pour des causes que je ne me charge pas d'expliquer ici, *Le Pionnier* fut placé sous la direction de M. J.-A. Chicoyne, administrateur intelligent : c'était en 1886.

Aujourd'hui, grâce à cette administration, *Le Pionnier* possède une position financière relativement très bonne.

Ce journal est devenu surtout un journal d'agriculture et c'est là sa plus grande utilité dans un milieu agricole comme l'est Sherbrooke, la

capitale des Cantons de l'Est. M. Chicoyne s'occupe d'agriculture et il a eu le bon esprit de s'attacher un agronome distingué dans la personne de M. G. Vekeman, Belge, venu au pays, il y a déjà plusieurs années. Les articles de M. Vekeman, signés JEAN DES ERABLES, sont remarquables et remarqués : ils font honneur aux connaissanees de ce monsieur en agronomie et en économie sociale.

Sherbrooke d'il y a 35 ans est devenu le siège d'un évêché, d'un séminaire et de plusieurs maisons d'éducation importantes. Sherbrooke est devenu de plus le centre d'un commerce prospère. Nos nationaux, là comme partout ailleurs, grâce à leurs qualités prolifiques, conséquence naturelle d'une vie réglée et de bonnes mœurs, se sont créé une majorité considérable, se recrutant, à Sherbrooke surtout, parmi les juges, les avocats, les médecins, les notaires, etc.

Cet état de choses, si consolant pour notre race, est en partie l'œuvre du *Pionnier ;* c'est l'œuvre du patriotisme de ses fondateurs et de leurs successeurs, qui n'ont jamais hésité un seul instant à défendre vaillamment ce que nous avons tant à cœur : notre Religion et notre langue. Honneur à eux ! et au *Pionnier*, le souhait traditionnel en ce jour de son 25e anniversaire : *Ad multos annos !*

Québec, 13 octobre, 1890.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Biographie de feu l'Hon. J.-G. Blanchet.

Biographie de l'Hon. Pierre Garneau.

Biographie de feu l'Hon. A.-N. Morin.

Biographie de Monsieur J.-C. Taché (inédite).

Histoire de la paroisse de Saint-Augustin (Portneuf).

Biographie de feu Messire François Pilote, mort curé de Saint-Augustin (Portneuf).

Gouverneurs, Intendants et Evêques de la Nouvelle-France : MONOGRAPHIES.

L'Eglise de la Nouvelle-France. (Travail de longue haleine et inédit).

Histoire de Saint-Roch de Québec (inédite).

Histoire de l'Isle-aux-Grues et des îles adjacentes (inédite).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Dédicace	4
Avant-propos	5
Wilfrid Laurier à la tribune	7
Biographie, discours, conférences, etc., de l'Hon. M. Mercier.	13
Besoins de notre province	27
Un soir d'été à Percé, Gaspésie	39
Le Rocher-Percé, Gaspésie	49
Fortifications du Canada, sous le régime français	55
Nos archives	77
L'Ancien Québec	85
Rue du Sault-au-Matelot	87
" de Meulles	89
" Saint-Louis	92
" Sous-le-Fort	96
" du Cul-de-Sac	98
" de la Montagne	99
" Notre-Dame	101
" du Palais	105
" Couillard	107
" Sainte-Anne	111
" de la Fabrique	112
" des Jardins	115
" de Buade	117
" Sainte-Famille	121
" Saint-Jean	122
" des Carrières	125
" de la Canoterie	126
" du Trésor, etc	127
Familles françaises à Québec, de 1629 à 1632	133
A travers nos archives (Famille de Boucherville)	137
Jean Martel	143
Pour *Le Pionnier*	147
Ouvrages du même auteur	150
Table des matières	151

Can 2308.90
L'ancien Quebec, descriptions, nos
Widener Library 004008604
3 2044 081 319 451